



# Mettre l'information sur le droit en matière de violence familiale à la disposition des gens vivant en milieu rural

## Un répertoire de pratiques prometteuses

Préparé pour le ministère de la Justice du Canada



Par Deborah Doherty, Ph.D.  
Centre Muriel McQueen Fergusson  
pour la recherche sur la violence familiale

Le 31 mars 2002

**Préparé par :**

**Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale**

678, rue Windsor

C.P. 4400

Frédéricton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5A3

Tél. : (506) 452-6367

Télééc. : (506) 453-4788

Courriel : [fvrc@unb.ca](mailto:fvrc@unb.ca)

Le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale a été fondé en 1992. Le Centre fait de la recherche axée sur l'intervention et travaille aussi à sensibiliser le public relativement aux questions touchant à la violence familiale et à la violence dirigée contre les femmes. Il est affilié à l'Université du Nouveau-Brunswick et il oeuvre activement à la mise sur pied et au maintien de partenariats entre des universitaires, des décideurs et des travailleurs et organismes communautaires. Il apporte aussi son soutien à de nombreuses équipes de recherche qui mènent des études collaboratives portant sur un large éventail de sujets concernant la violence familiale, et ce, dans le but d'en cerner les facteurs déterminants et de trouver des solutions. Le Centre a comme objectif, en définitive, de trouver les causes profondes sous-jacentes à la violence familiale afin de mettre fin à la violence et de fournir un appui à ses victimes et à ses survivants. Il est l'un des membres fondateurs de la Canadian Alliance of Five Research Centres on Violence, qui fut mise sur pied en 1997.

Mars 2002

# Table des matières

Résumé.....	3
Section 1 – Contexte et méthodologie.....	6
Section 2 – Pourquoi s’appliquer à rejoindre les gens vivant au sein de collectivités rurales?.....	10
Section 3 – Pratiques prometteuses en ce qui a trait à la communication de l’information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural .....	15
Section 4 – Élaboration de stratégies efficaces pour rejoindre les gens vivant en milieu rural .....	46
Section 5 – Principales approches et mesures proposées .....	63
 <u>Annexes</u>	
Annexe A – Outils de collecte de données : lettre d’accompagnement et questionnaire .....	66
Annexe B – Organismes et particuliers ayant complété le questionnaire, subi une entrevue ou participé à une consultation .....	70
Annexe C – Personnel affecté au projet .....	75
Annexe D – Bibliographie .....	76

# Résumé

En février 2002, le ministère de la Justice a adjugé un contrat au Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale (ci-après le « Centre de recherche ») afin qu'il établisse un répertoire des stratégies et méthodes employées par les responsables des programmes de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ) et d'autres organismes pour communiquer l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural. Ce répertoire catégorise les diverses méthodes utilisées et il contient aussi des recommandations concernant les pratiques les plus prometteuses. Il devrait ultimement servir de modèle aux organismes qui diffusent de l'information sur la prévention de la violence familiale dans les régions rurales.

Le répertoire fournit un aperçu des types de produits et de services que les responsables des PVIJ et divers organismes jugent appropriés pour les personnes vivant dans un contexte de violence familiale. Ces organismes et ceux voués à la prévention de la violence familiale ainsi que les regroupements offrant des services aux victimes dans la plupart des provinces et territoires ont conçu des produits destinés à prévenir la violence familiale (guides à l'intention des femmes, des enfants et des aînés, trousse d'information sur les services aux victimes, publications nombreuses traitant de questions touchant au droit pénal et au droit de la famille et s'adressant aux femmes qui viennent de mettre fin à une relation violente, etc.). Plusieurs de ces organismes ont des sites Web où les fournisseurs de services et les particuliers peuvent consulter ces publications ou se les procurer sous forme de copie papier.

Il a été clairement établi que l'information dont ont besoin les personnes qui vivent une relation violente ou qui en sortent doit traiter d'un large éventail de questions. L'information juridique est souvent fournie avec de l'information générale sur les signes d'abus et sur les refuges et services existants. Le répertoire fait aussi mention de la forme sous laquelle ces produits sont offerts (dépliants, messages à la radio, sites Internet, etc.).

Cela étant dit, le répertoire porte d'abord et avant tout sur les stratégies utilisées pour mettre les divers types de documents pertinents à la disposition des femmes, des aînés et des autres personnes vivant dans un contexte de violence familiale en milieu rural. Cette information n'a guère été diffusée jusqu'à maintenant et cela n'est pas imputable à l'utilisation d'un quelconque code secret. Le problème est plutôt lié aux difficultés inhérentes au partage de l'information en question et à sa présentation sous forme de texte. Le répertoire vise à régler ce problème en présentant un survol des méthodes et systèmes utilisés pour transmettre ou diffuser de l'information efficacement à des gens qui, en l'occurrence, vivent des situations d'abus en milieu rural.

## Objectifs :

- Examiner les façons dont le matériel des PVIJ a été adapté pour tenir compte du profil des familles rurales en général et des femmes vivant en milieu rural et subissant des abus, en particulier.

- Consigner les types, méthodes et processus de distribution qui ont été utilisés pour promouvoir l'accès à l'information juridique en milieu rural, y compris les indicateurs de réussite utilisés par des responsables de PVIJ pour établir si les documents offerts sont distribués aux personnes visées en milieu rural. La réussite d'une telle opération pourrait être mesurée à l'aide d'évaluations, de statistiques sur l'utilisation, d'énoncés qualitatifs, et ainsi de suite.
- Proposer des mesures inspirées des meilleures méthodes et faire des suggestions pour accroître la pertinence des documents offerts par les intervenants de PVIJ aux victimes d'abus vivant en milieu rural et aussi pour en améliorer la distribution.

Le répertoire sera un outil précieux pour les responsables de PVIJ à vocation unique ainsi que pour les divers intermédiaires qui tentent d'appuyer et d'aider les victimes d'actes de violence familiale vivant en milieu rural. Des modes de diffusion efficaces et novateurs sont documentés en vue de stimuler leur utilisation, s'il y a lieu. Le répertoire aidera les intervenants des PVIJ à élaborer des propositions de financement en vue de la réalisation future d'initiatives connexes au sein de leur propre administration.

La participation des intervenants des PVIJ et d'autres services de prévention de la violence familiale a été excellente. Même si le nombre de questionnaires retournés était plutôt modéré (30 sur 100), ceux qui ont répondu nous ont fait découvrir diverses pratiques et stratégies innovatrices servant à rejoindre des auditoires ruraux à l'échelle du Canada. Les participants ont reconnu à l'unanimité qu'il existe d'importants obstacles pour les ruraux qui veulent accéder à de l'information juridique et qu'il faudrait travailler en collaboration pour surmonter certains d'entre eux, particulièrement en ce qui concerne la violence familiale. Ces obstacles comprennent, au premier chef, l'isolement physique, le manque de moyens de transport, la pauvreté, le faible niveau d'alphabétisation et d'habileté arithmétique, la méconnaissance du système judiciaire, la complexité et l'inefficacité du système de services sociaux en milieu rural, et les valeurs sociales et culturelles qui sont souvent liées à des croyances religieuses traditionnelles et qui incitent les gens à taire leurs problèmes familiaux.

Dans le cadre des entrevues, les participants ont eu l'occasion de discuter en détail de l'élaboration de certains produits, services et projets liés à la violence familiale. Ils furent aussi invités à parler des stratégies employées pour rejoindre des auditoires ruraux et des moyens utilisés pour évaluer la réussite de leurs initiatives. Compte tenu du temps limité dont nous disposons pour préparer le présent répertoire, nous n'avons pas été en mesure de communiquer avec tous les responsables de PVIJ et organismes de prévention de la violence familiale établis au Canada, et ledit répertoire ne saurait donc être exhaustif.

Quoi qu'il en soit, toute une kyrielle de meilleures pratiques et de pratiques prometteuses (page spéciale dans l'annuaire téléphonique, coordination des interventions des organismes, affiches, campagne de tubes de rouge à lèvres, formation à l'intention des formateurs, séances d'information, etc.) furent citées en ce qui a trait à la communication de l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural.

Les personnes qui ont contribué au répertoire ont insisté sur l'importance d'entrer en communication et d'établir des réseaux avec des organismes, des regroupements de femmes, des fournisseurs de services et des décideurs ruraux. Cela est essentiel à l'élaboration et à la diffusion de documents relatifs à la prévention de la violence familiale ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes de même nature en milieu rural.

Les principales approches énumérées ci-dessous correspondent, a-t-on établi, aux diverses méthodes et stratégies de communication de l'information sur le droit en matière violence familiale aux gens des régions rurales. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle n'en fournit pas moins un aperçu valable de ce que les participants et les chercheurs ont appris au sujet de la diffusion de ce type d'information et à propos, aussi, de la meilleure façon de procéder pour influencer le cours de la vie des gens qui vivent en milieu rural. Voici donc cette liste :

- Créer des partenariats ruraux
- Promouvoir l'accès direct à l'information sur le droit en matière de violence familiale
- Favoriser le maintien des initiatives de prévention de la violence familiale
- Se montrer sensible au contexte rural (facteurs sociaux et culturels)
- Connaître et traiter les problèmes auxquels font face les ruraux dans votre région
- Faire les rapprochements pertinents entre l'information sur le droit en matière de violence familiale et les problèmes à régler
- Évaluer le caractère approprié des moyens utilisés pour diffuser l'information
- Étudier la possibilité d'adapter l'information à un auditoire rural
- Coordonner les services, en tant que « meilleure pratique », aux fins de la diffusion de l'information
- Élaborer des indicateurs de réussite
- Partager les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible

# Section 1 – Contexte et méthodologie

## 1.1 Introduction

En février 2002, le ministère de la Justice a adjugé un contrat au Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale (ci-après le « Centre de recherche ») afin qu'il établisse un répertoire des stratégies et méthodes employées par les responsables des programmes de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ) et d'autres organismes pour communiquer l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural. Le Centre de recherche est en mesure de contribuer à ce projet non seulement en sollicitant les renseignements pertinents auprès de responsables de PVIJ à l'échelle du Canada et en les analysant, mais aussi en partageant les conclusions d'équipes de recherche affiliées oeuvrant dans le domaine de la violence familiale en milieu rural.

Le répertoire vise à catégoriser les diverses méthodes utilisées et il contient aussi des recommandations concernant les pratiques les plus prometteuses. Il devrait ultimement servir de modèle aux organismes qui souhaitent améliorer leur processus de diffusion d'information sur la prévention de la violence familiale dans des régions rurales.

## 1.2 Objectifs

Les objectifs liés au répertoire sont les suivants :

- **Fournir un aperçu des types de produits et de services que les responsables des PVIJ et divers organismes jugent appropriés pour les personnes vivant dans un contexte de violence familiale.**

Des responsables de PVIJ, des organismes voués à la prévention de la violence familiale et des regroupements offrant des services aux victimes ont conçu, dans la plupart des provinces et territoires, des produits destinés à prévenir la violence familiale (guides à l'intention des femmes, des enfants et des aînés, trousse d'information sur les services aux victimes, publications nombreuses traitant de questions touchant au droit pénal et au droit de la famille et s'adressant aux femmes qui viennent de mettre fin à une relation violente, etc.). Plusieurs de ces organismes ont des sites Web où les fournisseurs de services et les particuliers peuvent consulter ces publications ou se les procurer sous forme de copie papier.

Ceux qui ont participé à l'examen ont insisté sur le fait que l'information dont ont besoin les personnes qui vivent une relation violente ou qui en sortent doit traiter d'un large éventail de questions. Les gens ne compartimentent pas leur vie. C'est pourquoi les intervenants des PVIJ tendent à offrir de l'information juridique qui est souvent fournie avec de l'information générale sur les signes d'abus et sur les refuges et services existants. De même, divers intermédiaires qui s'intéressent à la violence familiale du point de vue de ses effets sur la santé ou des services de gestion de crise jugent eux aussi nécessaire d'offrir de l'information juridique. Dans un cas comme dans l'autre, les organismes reconnaissent qu'il est difficile de

rendre l'information pertinente accessible aux femmes et aux autres victimes de violence qui vivent en milieu rural.

- **Repérer les types de matériel et les adaptations qui ont été élaborés pour communiquer l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural.**

Le rapport entre le fond (contenu du produit) et la forme (du message) est lui-même digne d'être étudié. Il arrive souvent que la forme du contenu devienne un outil important pour surmonter les obstacles qui empêchent les auditoires difficiles à rejoindre d'accéder à l'information. Dans d'autres cas, les messages et l'information qui s'adressent aux auditoires urbains doivent être remaniés si l'on veut qu'ils interpellent les gens des régions rurales. Une brochure d'abord utilisée pour un auditoire urbain, par exemple, devra peut-être être transformée en un dépliant dont le contenu sera axé sur la situation des gens vivant en milieu rural; ce dépliant pourra aussi faire mention des coordonnées de personnes-ressources de la localité concernée et il pourra être distribué par l'entremise des réseaux ruraux appropriés. Même si le répertoire traite d'abord de la façon dont ces divers types de documents et de contenus sont mis à la disposition des femmes, des aînés et d'autres personnes qui vivent dans un contexte de violence familiale en milieu rural, il arrive parfois que la réussite d'une stratégie de diffusion soit étroitement liée à l'attention portée au contenu et à la forme.

- **Présenter les enseignements tirés de la mise en oeuvre de stratégies et de processus de communication de l'information sur la prévention de la violence familiale aux gens vivant en milieu rural.**

Bien que nous connaissions, en règle générale, les produits relatifs à la prévention de la violence familiale qui sont offerts d'une administration à l'autre, nous n'avons pas pris l'habitude de partager les expériences heureuses que nous avons eues dans la diffusion de ces produits et cette situation n'a rien à voir avec l'utilisation d'un quelconque code secret. Le problème est plutôt lié aux difficultés inhérentes à la présentation sous forme de texte et au partage de cette information. Bien que l'information ne soit pas une panacée, les participants à l'examen étaient d'avis que si les victimes d'actes de violence familiale avaient plus facilement accès à l'information juridique, cela pourrait les aider à prendre des décisions et peut-être même à trouver des solutions. Les responsables de PVIJ et d'autres entités diffusant de l'information sur la prévention de la violence familiale recourent à un large éventail de stratégies créatives pour communiquer cette information aux gens vivant en milieu rural. Les meilleurs modes de diffusion sont ceux que la collectivité peut mettre en oeuvre elle-même ou qu'elle peut intégrer à des réseaux, structures ou programmes existants.

- **Examiner les indicateurs de réussite**

Finalement, le répertoire examine la façon dont les intervenants des PVIJ s'y prennent pour établir si l'information a été communiquée à l'auditoire visé. Très peu de programmes et de produits sont formellement évalués et c'est pourquoi diverses techniques sont utilisées.

### 1.3 Méthodologie

Étant donné que nous disposions de peu de temps pour réaliser le présent répertoire, nous avons opté pour une approche qualitative fondée sur le recours à des questionnaires, des entrevues et des consultations individuelles, et nous avons employé les méthodes de recherche et les outils de collecte de données suivants :

- **Questionnaires à retourner par télécopieur ou par courriel**

Un questionnaire et une lettre d'accompagnement ont été élaborés et ont fait l'objet d'un essai-pilote (voir l'annexe A). Le questionnaire visait à demander de l'information à des gens qui doivent traiter le problème de la violence familiale. Il contenait une liste de contrôle pour les divers types de matériel et les stratégies utilisés pour communiquer de l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural (les stratégies non mentionnées dans la liste pouvaient aussi être citées). Le questionnaire a été transmis électroniquement aux membres de la Public Legal Education Association of Canada (PLEAC), qui est l'organisme cadre national représentant les groupes d'éducation juridique publics à vocation unique ainsi que de nombreux autres organismes qui, en raison de leur mandat, offrent au public de l'information touchant au droit. Le questionnaire fut transmis au serveur de liste de la PLEAC par le président de l'Association, qui a par ailleurs encouragé les gens à participer au projet. De même, le directeur administratif du Public Legal Education Network of Alberta (PLENA) a transmis la lettre et le questionnaire par voie électronique à ses membres albertains. Pour accroître la portée de l'opération, le questionnaire fut également envoyé à divers organismes de prévention de la violence familiale de toutes les régions du Canada, y compris des coalitions de maisons de transition, des regroupements provinciaux voués à la prévention de la violence familiale et des organismes nationaux tels que Education Wife Assault. Les participants ont retourné leur questionnaire au Centre de recherche par télécopieur ou par courriel. Environ 100 questionnaires ont été distribués à la grandeur du Canada et 30 organismes ont complété le leur et l'ont retourné.

- **Entrevues**

L'analyse des questionnaires a révélé que les participants recouraient à toutes sortes de moyens et de stratégies pour rejoindre les gens vivant en milieu rural. Pour obtenir de l'information plus détaillée au sujet des programmes et stratégies cités dans le questionnaire, un intervieweur a ensuite communiqué avec 30 organismes et regroupements et a rédigé des notes exhaustives dans la foulée de chaque entrevue réalisée. Les répondants se sont montrés enthousiastes et ont cautionné les objectifs liés au projet.

- **Consultations et survol de la documentation**

Un certain nombre de représentants d'organismes de services clés et d'autres parties intéressées ont été invités à donner un aperçu de leurs activités. Nous avons aussi tenu compte, aux fins de l'élaboration du répertoire, des conclusions des recherches sur la violence familiale en milieu rural effectuées au Centre Muriel McQueen Fergusson pour

la recherche sur la violence familiale; d'un rapport de consultant<sup>1</sup> soumis au ministère de la Justice du Canada et traitant de l'évaluation des besoins de cet organisme en matière d'information sur le droit en matière de violence familiale et d'un survol de la documentation relative au domaine de la prévention de la violence familiale en milieu rural.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Justice du Canada, *From Isolation to Integration: Public Legal Education and Information Needs in Response to Family Violence in Rural Areas of Canada*, août 2001.

## Section 2 – Pourquoi s’appliquer à rejoindre les gens vivant au sein de collectivités rurales?

Malgré l’impressionnante migration vers les centres urbains, particulièrement durant les vingt-cinq dernières années, le Canada continue d’avoir une importante population vivant dans les collectivités rurales. Mais des ressources et des services de plus en plus réduits font que les membres des collectivités agricoles et rurales se sentent de plus en plus oubliés ou négligés lorsque vient le moment d’accéder à de l’information. Il est évident que les responsables des PVIJ de l’ensemble des provinces et territoires doivent trouver le moyen de combler les besoins en information des ruraux qu’ils desservent et aussi d’éliminer les entraves à ce processus.

La diffusion d’information juridique n’est jamais une tâche simple. Pour transmettre l’information pertinente à des auditoires difficiles à rejoindre, il faut s’occuper et du contenu de l’information, et de sa distribution. Lorsqu’ils traitent d’un sujet aussi délicat que la violence familiale, les intervenants des PVIJ doivent choisir soigneusement les méthodes et systèmes qu’ils utiliseront de manière à ne pas faire courir de risque aux victimes à qui ils communiqueront de l’information.

À quoi reconnaît-on exactement une collectivité rurale? Plusieurs définitions existent. Aux fins du recensement, les régions rurales sont de petites villes, des villages ou tout autre endroit où vivent moins de 1 000 personnes.<sup>2</sup> Selon cette définition plutôt conservatrice, l’Île-du-Prince-Édouard (55 %) et les Territoires du Nord-Ouest exhibent les pourcentages d’habitants vivant en milieu rural les plus élevés. Le Nouveau-Brunswick n’est pas loin avec 51 % et il est suivi de près par Terre-Neuve (43 %). Les données du recensement révèlent par ailleurs que 22 % de la population du Québec et 17 % de celle de l’Ontario vivent en milieu rural. Les ruraux, enfin, comptent pour 28 % de la population du Manitoba, 37 % de celle de la Saskatchewan et 18 % de celle de la Colombie-Britannique.

Bien que cette définition ait été utilisée au fins de certaines recherches et rapports sur la violence familiale (Biesenthal et Sproule, 2000; Brookbank, 1995; rapports communautaire concernant l’étude sur la violence envers les femmes en milieu rural ontarien, 1998), les définitions quantitatives du terme « rural » n’excluent pas nécessairement les termes descriptifs dont le sens est évident ni l’auto-identification. La plupart des gens tendent de manière intuitive à [TRADUCTION] « opposer la campagne ou les petits villages aux villes ». <sup>3</sup> Il ressort donc clairement qu’aucun critère démographique ou quantitatif strict n’est nécessaire pour définir le terme « rural ». <sup>4</sup>

Les membres des collectivités rurales partagent souvent des traits culturels, sociaux et physiques qui les distinguent des membres des collectivités urbaines. Les habitants de certaines zones agricoles rurales, par exemple, ont des antécédents culturels et des traditions en commun, et ils forment des populations passablement homogènes. Cela étant dit, on retrouve aussi une diversité considérable en milieu rural. L’exploitation d’une propriété agricole n’est qu’une des activités

---

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Dictionnaire de recensement de 1996*, numéro de catalogue : 92-351-XPE.

<sup>3</sup> Jiwani, 1998, p. 36.

<sup>4</sup> Jiwani, 1998, p. 36.

pratiquées dans les régions rurales et les agriculteurs ne représentent qu'un type de résident rural. D'autres activités économiques y ont aussi cours, dont la pêche, la production agroalimentaire, l'exploitation forestière et même le chômage. Il n'existe pas vraiment [TRADUCTION] « de milieu rural typique au Canada. Il peut s'agir d'une exploitation agricole, d'une collectivité nordique vivant d'une seule ressource... Au Canada, une femme vivant en milieu rural peut être anglophone ou francophone ou venir d'une famille d'agriculteurs; il peut aussi s'agir d'une Autochtone vivant dans une réserve isolée ou d'une immigrante dont le mari travaille dans une ville minière ou encore d'une femme vivant au sein d'une communauté forestière qui se meurt ou dans un village côtier dont l'activité principale est la pêche. Ainsi, la situation d'une femme agricultrice habitant le sud de l'Ontario est très différente de celle d'une immigrante mexicaine vivant au sein d'une communauté mennonite dans le sud du Manitoba ou d'une femme se trouvant au Yukon pour y travailler durant l'été. »<sup>5</sup>

On retrouve de nombreux auditoires difficiles à rejoindre au Canada, dont les personnes à faible revenu, les chefs de famille monoparentale, les Autochtones, les immigrants et les réfugiés, les gens aux prises avec des problèmes d'analphabétisme et les femmes victimes d'abus en général, pour ne nommer que ceux-là. Certaines de ces personnes vivent en milieu urbain ou au sein de collectivités culturelles, tandis que d'autres habitent des régions rurales, agricoles ou éloignées. C'est pourquoi les stratégies que nous élaborons pour rejoindre les gens vivant en milieu rural exigent que nous comprenions les diverses caractéristiques culturelles et sociales de ces auditoires et que nous y soyons sensibles. Il n'existe pas donc de recette miracle pour entrer en communication avec ces gens.

*« Pour nous, le caractère “ rural ” est une question touchant à la diversité, dont nous devons tenir compte lorsque nous concevons un projet ou du nouveau matériel. Lorsque nos connaissances sont insuffisantes, nous faisons le nécessaire pour que des représentants ruraux siègent aux comités consultatifs et d'examen des projets. »*

**Paula Wansbrough, Ontario Women's Justice Network**

Le présent répertoire s'attarde surtout aux techniques et stratégies de diffusion de l'information et traite dans une moindre mesure des adaptations culturelles. Cela étant dit, il devrait se révéler extrêmement utile pour communiquer de l'information dont on ne soupçonnerait habituellement pas l'existence lorsqu'on consulte les listes de publications d'autres intervenants. Le répertoire présente toute une kyrielle d'exemples de stratégies fructueuses. Et bien que certains projets ou initiatives aient été conçues pour des collectivités données, bon nombre des « enseignements » ou des « meilleures pratiques » citées sont de nature générique. Les approches qui en résultent sont parfaitement applicables à diverses populations rurales et les projets décrits pourront eux aussi être à nouveau réalisés bien que cela nécessitera parfois certaines modifications.

---

<sup>5</sup> Wendy Milne, *Violence Against Women in Rural Settings* (rapport non publié préparé pour le Canadian Panel on Violence Against Women et daté d'août 1992), p. 2, tel que cité par le ministère de la Justice du Canada dans *From Isolation to Integration: Public Legal Education and Information Needs in Response to Family Violence in Rural Areas of Canada*, août 2001.

### **2.1.1 Élimination des obstacles à la communication avec les gens vivant en milieu rural**

Il est évident que les gens vivant en milieu rural font face à des obstacles (soit la distance et l'isolement géographique) qui les empêchent d'obtenir de l'information sur le droit et la prévention de la violence familiale. De plus, les collectivités rurales présentent des taux de pauvreté et de chômage plus élevés et les emplois saisonniers y sont plus nombreux. Elles disposent généralement de moins de ressources et services (soins de santé, éducation, counseling, logements abordables et autres services sociaux). Le transport en commun et les garderies y sont soit déficients, soit inexistantes. La vision traditionnelle du mariage et de la famille, enfin, y est plus répandue, tout comme les attitudes patriarcales, lesquelles favorisent la perpétuation de stéréotypes sexuels plus rigides (Gagné, 1992; Hornosty et Doherty, 2001; Jiwani, 1998; Websdale, 1998). Tous ces facteurs peuvent être mis en corrélation jusqu'à un certain point avec des niveaux de violence familiale plus élevés. Bien que l'étude marquante de McLeod (1980) réalisée pour le compte du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme ait révélé que l'incidence des cas de violence familiale en milieu rural se compare à celle observée en milieu urbain, d'autres auteurs estiment qu'il y a peut-être des cas qui n'ont pas été déclarés ou qu'il est peut-être plus facile de dissimuler de tels cas en milieu rural (Chalmers et Smith, 1988; Martz et Sarauer, 2000).

Mis ensemble, ces obstacles compliquent encore plus la tâche aux gens qui veulent accéder à de l'information, faire valoir leurs droits ou obtenir des services ou de l'aide. Les responsables des PVIJ et les services de prévention de la violence familiale qui veulent adapter de l'information ou des produits pour un auditoire rural ou trouver des façons d'entrer en communication avec lui, doivent connaître le contexte rural de leur province ou territoire. Comme la plupart des PVIJ et de nombreux services provinciaux se trouvent dans des centres urbains, il faut apprendre à connaître une collectivité rurale avant d'être en mesure de répondre aux besoins de ses membres. Il sera nécessaire, à cette fin, d'identifier et de comprendre les obstacles qui l'empêchent d'accéder à de l'information en général et à de l'information sur la prévention de la violence familiale, en particulier.

Ceux qui ont contribué au présent répertoire ont insisté sur l'importance d'entrer en communication et d'établir des réseaux avec des organismes, des regroupements de femmes, des fournisseurs de services et des décideurs ruraux. Cela est essentiel à l'élaboration et à la diffusion de documents relatifs à la prévention de la violence familiale ainsi qu'à la conception et à la prestation de programmes de même nature en milieu rural.

Même si les entraves à l'accès à l'information peuvent varier d'une région ou d'une province à l'autre, les recherches et évaluations de besoins<sup>6</sup> effectuées pour le compte du ministère de la Justice du Canada donnent à penser que les intervenants des PVIJ doivent être au fait d'un ensemble d'obstacles divers et voir à s'en occuper s'ils veulent pouvoir communiquer de l'information concernant la prévention de la violence familiale à des gens vivant en milieu rural.

---

<sup>6</sup> Alderson-Gill & Associates Consulting Inc., *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* (Ottawa : Ministère de la Justice du Canada, mars 2000), p. 1.

Les renseignements fournis par les répondants et le survol de la documentation<sup>7</sup> relative aux pratiques des PVIJ et à la violence familiale en milieu rural, ont permis d'identifier les obstacles<sup>8</sup> à l'accès à l'information en milieu rural qui sont décrits ci-dessous. Des solutions susceptibles de favoriser l'élimination de ces obstacles sont présentées à la section 4.6.

**Isolement physique, géographique et social** – De nombreuses collectivités rurales sont isolées. L'éloignement pose des difficultés quand vient le moment d'organiser des événements, de trouver des endroits pour afficher de la documentation concernant la prévention de la violence familiale et de la distribuer aux victimes. Le transport en commun est à peu près inexistant en milieu rural. La communication d'information à des gens vivant dans l'isolement représente un obstacle majeur. Cet isolement géographique peut avoir un impact accru lorsque l'agresseur isole aussi sa victime au plan social en l'empêchant de voir sa famille et ses amis.

*« Presque toute la population du Nunavut est rurale de par sa nature même et les collectivités se trouvant à l'extérieur d'Iqaluit sont passablement isolées. En ce qui concerne la documentation écrite, nous avons malheureusement découvert qu'elle n'est pas si utile que cela. Nous devons composer avec des problèmes d'alphabétisation et aussi d'ordre culturel. »*

**Bonnie Tulloch, Aide juridique du Nunavut**

**Pauvreté** – La pauvreté a de multiples conséquences en ce qui concerne l'accès à l'information. Des gens victimes d'abus ne savent peut-être pas qu'il existe des services sociaux ni comment accéder au système judiciaire. Ils n'ont peut-être pas les moyens de se payer un avocat ou ils se sentent peut-être démunis. Peut-être ne peuvent-ils même pas se permettre de faire des appels interurbains ou de se rendre en ville pour parler à des fournisseurs de services. Ils ont peut-être l'impression que s'ils quittent leur patelin, ils seront voués à vivre de l'aide sociale jusqu'à leur mort, une perspective qui est peut-être encore plus démoralisante que celle de vivre dans un contexte de violence récurrente à la maison.

**Faibles niveaux d'éducation ou d'alphabétisation** – Comme l'information est souvent présentée sous forme écrite, les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisation sont souvent grandement désavantagées lorsque vient le moment d'examiner les solutions s'offrant à elles pour régler le problème de violence familiale auquel elles sont confrontées. De fait, on estime que 45 % des Canadiens de plus de 16 ans ne satisfont pas à la norme minimum souhaitable en matière d'alphabétisation (Statistique Canada, 1998). Étant donné que les victimes vivant en milieu rural ont moins d'occasions de consulter des fournisseurs de services qui pourraient leur présenter de l'information et en interpréter le sens, elles devront peut-être s'en remettre aux dépliants et documents que l'on retrouve dans la salle d'attente d'un médecin ou dans certains endroits privés. Or, si l'information que contient cette documentation n'est pas présentée en langage clair et facile à comprendre, elle ne sera peut-être pas très utile.

<sup>7</sup> Ministère de la Justice du Canada, *From Isolation to Integration: Public Legal Education and Information Needs in Response to Family Violence in Rural Areas of Canada*, août 2001

<sup>8</sup> Ces obstacles ne sont manifestement pas des déterminants de la violence familiale et ne doivent pas mener à des généralisations voulant que les gens appartenant à ces catégories soient plus enclins à la violence. Mais ils peuvent nuire considérablement aux ruraux qui sont victimes d'abus et qui tentent d'obtenir de l'information et de l'aide.

**Stigmates** – Les valeurs religieuses et familiales traditionnelles sont souvent bien implantées en milieu rural. Bien qu'elles permettent à de nombreuses personnes de se sentir acceptées dans la collectivité, ces valeurs peuvent aussi dissuader les victimes d'abus de chercher de l'information au sujet de solutions qui pourraient leur permettre d'améliorer leur situation. Les ruraux ont souvent l'impression que tout le monde est au courant des affaires de tout le monde et il devient donc important pour eux de soustraire leur « secret » aux commérages. Des recherches sur les abus commis en milieu rural ont révélé que l'on accuse souvent les femmes d'avoir provoqué l'agression et que la collectivité tend à minimiser et à juger normaux les comportements abusifs (Hornosty et Doherty, 2001).

**Ressources limitées en milieu rural** – Les services sociaux et de santé offerts en milieu rural se résument habituellement au strict minimum. Des intervenants oeuvrant dans le cadre de programmes de sensibilisation tentent de transmettre de l'information aux professionnels dévoués qui entreront peut-être en communication avec des victimes d'actes de violence familiale. Dans les régions où l'on ne retrouve pas de tels fournisseurs de services, l'information adéquate doit provenir d'autres sources telles que des émissions de radio. Même dans les régions rurales où sont établis des fournisseurs de services locaux, il n'est pas possible, dans de nombreux cas, de fournir aux clients l'information dont ils ont besoin au sujet du droit en matière de violence familiale.

**Valeurs culturelles** – Le partage de valeurs traditionnelles caractérise souvent les collectivités des régions rurales ou éloignées. Ce type de valeur engendre souvent des stéréotypes sexuels affirmés qui amènent les gens à minimiser les abus ou à imputer aux femmes le manque d'harmonie au sein de la famille (Gagné, 1992). Certaines collectivités agricoles, par exemple, valorisent au plus haut point l'autonomie et l'indépendance, et tout ce qui touche à la famille y est tenu secret. C'est ainsi que des amis et des parents hésitent parfois à offrir de l'aide à une personne qu'il soupçonne d'être une victime d'actes de violence familiale. Pour rejoindre des personnes isolées, il faut aussi tenir compte d'autres facteurs culturels tels que la langue, les valeurs, les traditions orales et les croyances religieuses.

## **Section 3 – Pratiques prometteuses en ce qui a trait à la communication de l’information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural**

Plus d’une centaine de responsables de PVIJ et de services de prévention de la violence familiale de partout au Canada ont reçu un questionnaire concernant les stratégies qu’ils emploient pour communiquer l’information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural. Environ trente d’entre eux ont répondu dont la plupart ont ensuite accepté de prendre part à une entrevue approfondie. Durant ces entrevues, les participants ont eu l’occasion de discuter dans le détail de la création de certains produits, services ou projets se rapportant à la prévention de la violence familiale. Ils furent aussi invités à parler des stratégies employées pour rejoindre des auditoires ruraux et des moyens utilisés pour évaluer la réussite de leurs initiatives. Compte tenu du temps limité dont nous disposons pour préparer le présent répertoire, nous n’avons pas été en mesure de communiquer avec tous les responsables de PVIJ et organismes de prévention de la violence familiale établis au Canada, et ledit répertoire ne saurait donc être exhaustif.

Les organismes participants, avons-nous constaté, sont engagés dans la réalisation d’un éventail impressionnant de projets de diffusion de l’information concernant la prévention de la violence familiale dans les régions rurales et recourent aussi à toutes sortes de pratiques à cette fin. Certains d’entre eux ont donné des exemples de projets ou de stratégies de distribution conçus pour rejoindre des auditoires ruraux. D’autres ont entrepris de réaliser des projets qui ne visaient pas à entrer en communication avec de tels auditoires mais qui avaient déjà servi à cette fin de façon concluante. Lorsqu’ils furent invités à citer l’initiative la plus fructueuse, de nombreux participants ont souvent mentionné une initiative qui avait été financée et réalisée quelques années auparavant. Et comme ces initiatives avaient été financées en tant que projets d’une durée définie, on y avait mis fin. Plusieurs participants ont affirmé que leur organisme aurait aimé continuer d’offrir certains programmes mais que leur financement de base ne leur avait pas permis de le faire. De plus, les bailleurs de fonds n’appuient généralement pas une seconde fois une initiative qu’ils ont déjà financée. Les initiatives ponctuelles ont par conséquent un caractère éphémère et celui-ci représente souvent l’une des principales entraves à l’élaboration de pratiques prometteuses.

C’est pourquoi le présent rapport traite de stratégies passées et actuelles. Nous avons invité les organismes participants à nous faire part de tout projet, y compris ceux réalisés antérieurement, ayant permis de mettre au point une méthode efficace de diffusion de l’information sur le droit en matière de violence familiale dans les régions rurales. Certains des projets cités n’en sont qu’au stade de la mise en oeuvre préliminaire. Dans la plupart des cas, ils font intervenir un processus visant à rejoindre des auditoires ruraux. Comme certains projets se recoupaient entre eux, nous ne les avons pas tous mentionnés et nous n’avons pas tenté non plus de dresser la liste des très nombreux produits de prévention de la violence familiale offerts par l’ensemble des organismes participants. Certains produits sont par ailleurs décrits dans le répertoire parce qu’ils

avaient fait l'objet d'une adaptation ou d'une diffusion particulièrement efficace compte tenu des contraintes propres aux auditoires ruraux.

Dans les pages qui suivent, nous présentons, à l'aide de tableaux, diverses initiatives en cours à l'échelle du Canada. Ces tableaux font mention de l'instigateur de l'initiative, des partenaires et des sources de financement (lorsque cela était possible) et des indicateurs de réussite, bien que ces indicateurs ne soient pas toujours parfaitement au point et qu'ils reflètent parfois les commentaires qualitatifs de certains utilisateurs. On fournit également un aperçu des approches ayant permis de rejoindre des victimes d'abus vivant en milieu rural. La section 4 traite plus en détail de certains des « enseignements » tirés de l'adaptation du contenu ou de la forme de l'information transmise et de l'élaboration de stratégies efficaces.

## Pratiques prometteuses : traitement des problèmes relatifs à la sécurité et à la protection de la vie privée

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur <sup>9</sup> , partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Campagne de tubes de rouge à lèvres</i></p> <p>Cette initiative s'inspire du modèle utilisé pour des projets comparables réalisés dans l'Est.</p> <p>Une femme maltraitée qui apporte chez elle des dépliants sur la violence familiale courra peut-être un risque si son agresseur les trouve. La campagne des tubes de rouge à lèvres repose sur une stratégie consistant à dissimuler un rouleau de papier dans un tube de rouge à lèvres vide, un endroit qui devrait échapper à l'attention de l'agresseur. Cela devrait aider les femmes maltraitées à obtenir un accès plus sûr à des numéros de lignes d'aide et à des conseils pour mettre fin à une relation abusive.</p>	<p>Public Legal Education Association of Saskatchewan</p> <p>Partenariat avec le ministère de la Justice du Canada et un fournisseur de tubes de rouge à lèvres vides</p>	<p>Des intervenants consulteront les groupes oeuvrant en première ligne afin d'établir comment la réussite de l'initiative peut être mesurée.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- L'information contenue dans le tube contiendrait des trucs pratiques pour protéger les enfants, des numéros de lignes d'aide et des conseils de sécurité.
- Les tubes de rouge à lèvres seraient distribués directement aux femmes par des maisons de transition, des centres pour femmes, des médecins et le personnel des salles d'urgence.
- Les femmes vivant en milieu rural ont moins de sources d'information à leur disposition mais elles vont elles aussi dans des hôpitaux et consultent des médecins et elles pourraient donc recourir à ce système de manière directe et sécuritaire pour obtenir de l'information sur la prévention de la violence familiale.

<sup>9</sup> L'instigateur est toujours le premier organisme nommé (il peut y avoir plus d'un organisme assumant ce rôle).

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des collectivités rurales et des fournisseurs de services locaux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>« Le projet de soutien et de sensibilisation des collectivités »</i></p> <p>Cette initiative vise à coordonner les services de soutien offerts aux survivants d'agressions sexuelles au Nouveau-Brunswick. Bien que le Sexual Assault Centre offre de l'information abondante sur la violence sexuelle et familiale et la violence dans les fréquentations ainsi que des systèmes de soutien et d'autres ressources à l'intention des survivants d'agressions sexuelles, des employés ont noté qu'il y avait un grand pas à franchir pour être en mesure d'offrir la même chose en milieu rural. Une initiative panprovinciale a été lancée afin de coordonner les services de soutien aux survivants, y compris ceux vivant en milieu rural. Cette initiative vise aussi à sensibiliser les gens davantage à la violence sexuelle et à la violence dans les fréquentations.</p>	<p>The Fredericton Sexual Assault Crisis Centre</p> <p>Partenaires et parrains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The Cloverleaf Foundation</li> <li>• La Fondation des femmes canadiennes</li> <li>• Canadian Rural Partnerships</li> <li>• The Fredericton Community Foundation</li> <li>• Fondation Muriel McQueen Fergusson</li> </ul>	<p>Les réactions et commentaires des participants des collectivités ont été extrêmement positifs, ce qui donne à croire qu'il s'agit d'une bonne façon de rejoindre les ruraux.</p> <p>Une carte est affichée à un mur au Centre et les collectivités avec lesquelles on est entré en communication y sont indiquées par un point. Les régions rurales qui n'ont pas encore bénéficié des avantages liés au projet ressortent assez clairement et correspondent aux prochains dossiers à traiter.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- On a identifié des intervenants clés (clubs philanthropiques, regroupements de femmes, etc.) dans les collectivités rurales.
- On a approché des leaders communautaires de la localité afin d'identifier d'autres organismes qui pourraient devenir des parties intéressées.
- On a mis sur pied des comités consultatifs dans des régions rurales.
- Le personnel du Centre a animé les réunions afin d'aider les groupes à identifier les principaux problèmes auxquels fait face leur collectivité.
- Chaque comité a élaboré sa propre approche afin de régler les problèmes identifiés. À ce stade, le regroupement local prend les commandes.
- On a légué à la collectivité un réseau de communication qui l'aidera à obtenir du soutien, des ressources, du matériel, etc.
- L'animateur cible une autre région rurale et reprend le processus depuis le début.

- Le bouche à oreille est important dans les régions rurales. Les gens d'une région font part à d'autres des avantages liés au projet et d'autres collectivités rurales finissent par inviter le Centre à venir les visiter et à collaborer avec elles.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des fournisseurs de services provinciaux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><b><i>Provincial Caring Partnerships (PCPC)</i></b></p> <p>Cette initiative panprovinciale vise à sensibiliser les gens à la violence familiale et met à contribution un comité provincial formé d'environ vingt organismes, groupes communautaires et représentants du gouvernement provincial qui tentent de stimuler la prise de mesures à la source, le partage des ressources en matière de prévention de la violence familiale (dépliants, guides, vidéos) et la création de réseaux francophones et anglophones.</p> <p>Il y a actuellement 13 comités de protection de la collectivité à l'échelle de la province, y compris un comité oeuvrant pour les Premières nations. Leur mandat est de promouvoir une initiative panprovinciale visant à sensibiliser les gens aux problèmes liés à la violence familiale et à des solutions possibles en encourageant la réalisation d'interventions à la source qui interpellent les gens, une attention particulière étant par ailleurs accordée aux localités rurales et aux villages.</p>	<p>Les PCPC sont un comité provincial dont les membres sont la Fondation Muriel McQueen Fergusson (et le centre du même nom pour la recherche sur la violence familiale), le Service public d'éducation et d'information juridiques du N.-B., la Coalition of Transition Homes, la Seniors Federation, l'Institut féminin, les Dames d'Acadie, la Société John Howard du N.-B., la Croix-Rouge, la police et la GRC, le YMCA et d'autres organismes.</p> <p>Les partenaires et les sources de financement varient au fil du temps (Santé Canada, le gouvernement provincial, le Centre national de prévention du crime, la GRC, le Conseil consultatif sur la situation de la femme du N.-B., etc.).</p>	<p>Le projet a d'abord été réalisé au sein de deux collectivités témoins et s'étend maintenant à 13 collectivités, auxquelles s'ajoutent quelques autres qui en sont à la phase de démarrage.</p> <p>Chaque collectivité a organisé de nombreux événements et activités qui portaient sur la violence familiale.</p> <p>Le bureau d'un comité a été transformé en un centre d'intervention en cas de crise familiale.</p> <p>Certaines initiatives locales obtiennent tellement de succès qu'elles sont en train de devenir des initiatives provinciales. C'est notamment le cas du <i>Silent Witness Project</i>.</p> <p>Le gouvernement provincial a décidé de se servir des PCPC aux fins de futures campagnes de sensibilisation du public associées à son cadre stratégique de prévention de la violence envers les femmes<sup>10</sup>.</p>

<sup>10</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Un monde meilleur pour les femmes : réponse du gouvernement au groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes*, Fredericton (Nouveau-Brunswick), décembre 2001.

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- Des membres du comité identifient et appuient des intervenants clés locaux qui sont intéressés à lancer une campagne de sensibilisation du public à l'échelle locale.
- Des collectivités créent leurs propres comités de décideurs qui élaborent ensuite des projets tels que la publication d'articles dans des journaux locaux ou de messages antiviolence dans des bulletins d'église, l'élaboration d'ateliers et d'affiches, l'installation de présentoirs dans les cabinets de médecins, la création d'une vidéo sur les services locaux offerts aux femmes maltraitées, etc.
- Le comité provincial maintient la communication avec les collectivités en leur faisant parvenir des envois à intervalles réguliers ainsi qu'un bulletin d'information, en organisant une conférence annuelle sur le réseautage et en créant un site Web ([www.violencepreventionnb.org](http://www.violencepreventionnb.org)).
- Le comité partage des conclusions de recherches, des ressources et des meilleures pratiques. Le fait de relier les collectivités entre elles permet de fournir à tout le monde un accès à de l'information jusque-là inconnue ou mal diffusée en milieu rural.

## Pratiques prometteuses : coordination au niveau communautaire

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><b><i>Community Coordination for Women's Safety</i></b></p> <p>Ce projet vise à aider les collectivités à mettre au point de nouveaux modèles de coordination de la prévention de la violence envers les femmes.</p> <p>L'information sur le droit en matière de violence familiale n'est qu'une composante qui pourrait être diffusée plus efficacement par le biais de l'élaboration d'interventions communautaires efficaces et cohérentes qui permettraient aux femmes maltraitées d'accéder plus facilement au système judiciaire ainsi qu'à d'autres systèmes utiles.</p> <p>Les responsables du projet espèrent introduire des changements systémiques par le biais du développement communautaire.</p>	<p>BC Association of Specialized Victim Assistance and Counselling Programs</p> <p>Partenaires : Ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la C.-B., Services aux victimes</p>	<p>On espère que ce projet permettra, au bout du compte, de mesurer les changements systémiques.</p> <p>Il permettra aussi de déterminer si, du point de vue des femmes, les systèmes répondent mieux aux besoins.</p> <p>À court terme, ceux qui parrainent le projet considèrent comme une réussite le fait d'amener plus de gens à siéger aux comités (en « enrôlant » les groupes confessionnels, par exemple); de sensibiliser davantage les fournisseurs de services; de promouvoir une coopération accrue entre les parties intéressées (police, maisons de transition, etc.).</p> <p>On prévoit aussi établir si les collectivités ont obtenu les outils nécessaires pour travailler ensemble à l'identification et à la résolution de certains problèmes.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Le projet vise principalement les collectivités rurales, éloignées ou isolées.
- Il cible les femmes qui sont victimes de discrimination lorsqu'elles tentent d'accéder au système judiciaire.
- On a consulté des organismes provinciaux afin d'identifier les besoins et on a aussi pris des mesures pour entrer en communication avec des collectivités rurales ou isolées.
- Quarante comités de coordination ont été mis sur pied à l'échelle de la province.

- On a élaboré des bulletins d'information en tenant compte des besoins communautaires identifiés. Ces bulletins contiennent de l'information sur les agressions sexuelles, l'exécution d'ordonnances de protection et l'aide offerte aux immigrantes.
- Faire part des commentaires reçus et des stratégies aux principaux intervenants du gouvernement.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des employeurs et des clubs philanthropiques locaux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>The Potty Project</i></p> <p>Ce projet vise à informer toutes les femmes de l'Î.-P.-É. du fait que de l'aide leur est offerte si elles sont victimes de mauvais traitements.</p> <p>Le but est d'« installer une affiche sur la violence familiale où figureront les coordonnées de personnes-ressources, et ce, dans toutes les toilettes de l'Î.-P.-É. étant donné qu'il s'agit peut-être du seul endroit sûr et privé pour de nombreuses femmes. »</p> <p>Seront utilisés aux fins de ce projet des trousseaux, affiches et autocollants, ledit projet ciblant aussi les employeurs de l'Île.</p>	<p>PEI Transition House Association</p> <p>En coopération avec la commission d'indemnisation des accidents du travail, la commission de la santé et de la sécurité au travail et le Rotary Club de l'Î.-P.-É.</p> <p>Une société d'impression de l'Île a imprimé les affiches et les autocollants.</p>	<p>Ce projet est en cours de réalisation.</p> <p>Afin d'évaluer sa réussite, des intervenants suivront la progression du nombre d'appels reçus par des lignes d'aide, ce nombre révélant à quel point le projet permet à des femmes maltraitées vivant en milieu rural de trouver de l'aide.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Le but premier est de rejoindre les femmes isolées vivant en milieu rural.
- Des employeurs de partout dans la province sont partenaires du projet. Des trousseaux seront envoyées aux 7 000 employeurs de l'Î.-P.-É. avec des affiches, des autocollants et des dépliants.
- Des affiches seront installées dans des endroits sûrs où des femmes les verront. On prévoit engager des étudiants pour l'été; ces étudiants installeront 40 000 affiches dans des toilettes à la grandeur de l'Î.-P.-É. (dans des stations-service, des cafés, des lieux touristiques, etc.).
- Ces affiches feront mention des comportements abusifs eux-mêmes et on n'y retrouvera pas de termes vagues.
- L'endos des affiches sera recouvert d'un adhésif. Les affiches seront faciles à installer mais difficiles à altérer ou à déchirer. Et elles seront lavables. Une version réduite présentée sous forme d'autocollant pourra être apposée sur une caisse enregistreuse, une fenêtre, un pare-chocs, etc.

## Pratiques prometteuses : création d'un espace de récupération sécuritaire

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><b>« <i>Women and Children's Healing and Recovery Program</i> »</b></p> <p>Ce programme non résidentiel vise à fournir des services de counseling individuels et collectifs aux femmes maltraitées et à leurs enfants. La formation comprend une initiation au problème de la violence familiale. Pour que ce programme fonctionne, il faut que les intervenants soient sensibles à certaines particularités. Des aînés et des travailleurs provenant de collectivités locales agissent comme consultants en planification continue. Les femmes apprennent à marquer leur territoire en tenant compte des attentes culturelles et familiales qui pèsent sur elles, de l'attention qu'elles doivent s'accorder et d'autre information concernant leur récupération. Les clients qui ont besoin d'information juridique sont invités à s'adresser à des organismes partenaires tels que le Women's Centre. Mais le programme vise à aider les femmes à se préparer à agir après avoir obtenu de l'information auprès d'autres entités telles que les maisons de transition et les centres pour femmes.</p>	<p>The Women's and Children's Healing and Recovery Program bénéficie de l'appui et du financement du YWCA de Yellowknife et du Centre des femmes.</p>	<p>Se servir d'un outil d'évaluation pour établir si des changements sont survenus entre le moment où une femme s'est jointe au programme et le moment où elle cesse d'y participer.</p> <p>Il faut aussi faire des entrevues de départ. Ces entrevues doivent être réalisées par un membre d'équipe autre que le conseiller qui aidait la femme concernée dans le cadre du programme.</p> <p>Contrôler les résultats qualitatifs qui témoignent de la propre réussite des femmes concernées.</p> <p>D'un point de vue quantitatif, on détermine le nombre de femmes qui profitent du programme.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- Dans les collectivités rurales ou éloignées, tout le monde connaît tout le monde et il est parfois nécessaire d'en sortir pour obtenir de l'aide. Des conseils de santé locaux identifient les

personnes qui ont besoin d'aide dans chaque collectivité et paient les billets d'avion et l'hébergement de la femme et de ses enfants (qui doivent se rendre à Yellowknife).

- L'information disponible « au sud » est adaptée et formulée en langage clair pour qu'elle puisse être comprise par les femmes des T.N.-O.
- Si une femme retourne dans sa collectivité, des employés assureront un suivi intensif par téléphone durant une période de six mois et on fournira à cette femme de l'information qui l'aidera à assurer sa sécurité et à protéger ses enfants.
- Le programme bénéficie du bouche à oreille mais il est aussi publicisé dans les envois ciblant les fournisseurs de services.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des associations agricoles et des regroupements de femmes

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><i>The Alberta Family Law Tool Kit Project</i></p> <p>Ce projet de formation à l'intention des formateurs repose sur une boîte carrée de couleur brune remplie d'information sur les ressources en matière de droit de la famille. Cette boîte d'outils a été conçue par le ministère de la Justice du Canada.</p> <p>Le PLENA a décidé d'y ajouter du matériel sur la violence familiale et des listes de ressources.</p> <p>Ce projet se fonde sur la prémisse voulant qu'il y a un rapport entre le droit de la famille et l'information concernant la prévention de la violence familiale dont les gens ont besoin lorsqu'ils sortent d'une relation abusive.</p>	<p>Public Legal Education Network of Alberta</p> <p>En collaboration avec les organismes suivants :            Medicine Hat College            Ministère de la Justice du Canada            Alberta Law Foundation</p>	<p>Le PLENA élaborera un questionnaire que les participants complèteront après avoir pris part au forum. Cette procédure aidera à identifier les données qui devraient être recueillies ainsi que les principales questions à aborder en ce qui a trait au droit de la famille et à la violence familiale.</p> <p>Le PLENA prévoit évaluer les ateliers.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Des membres mettront sur pied des coentreprises de concert avec des collectivités locales afin d'offrir de la formation pour la boîte d'outils.
- Des membres organiseront des forums régionaux en les jumelant avec des réunions interorganismes. Les organismes sont toujours friands de matériel gratuit.
- Des membres donneront de la formation dans des centres ruraux principalement.
- L'information sera utilisée suivant une stratégie de développement social/communautaire à long terme.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des associations agricoles et des regroupements de femmes

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Information and Resources for Abused Women in Rural Ontario</i></p> <p>Ce guide de ressources destiné aux femmes vivant en milieu rural contient de l'information à l'intention des femmes maltraitées vivant dans les régions rurales de l'Ontario.</p>	<p>Education Wife Assault et</p> <p>Community Abuse Program of Rural Ontario</p> <p>Cette initiative est financée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.</p>	<p>Prière de noter : aucune entrevue n'a pu être réalisée pour discuter de cette initiative. Mais des documents d'information ont été commandés, postés et reçus.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Le contenu du guide de ressources a été élaboré de manière à être utile aux femmes vivant en milieu agricole ou rural.
- Le guide contient les numéros de téléphone des services de counseling offerts aux familles vivant de l'agriculture et qui sont aux prises avec des problèmes financiers.
- On y retrouve aussi le numéro de téléphone du Ontario Farm Women's Network.

## Pratiques prometteuses : coordination des interventions en milieu rural

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p>« <i>A Women's Right for a Safe Tomorrow</i> »</p> <p>Cette brochure informative décrit le cycle d'abus et contient une liste de ressources à l'intention des victimes.</p> <p>La meilleure pratique ne se rapporte pas tant à la brochure elle-même qu'à la stratégie de diffusion qui vise activement à distribuer ladite brochure dans les régions rurales et directement aux victimes.</p>	<p>Medicine Hat College, Public Legal Education Program</p> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec la Alberta Law Foundation et le ministère de la Justice du Canada.</p> <p>(Le PLENA a aussi contribué en prenant des arrangements pour le financement de la réimpression de la brochure.)</p>	<p>L'enthousiasme montré par les Community Adult Learning Councils au sujet de la brochure et de son utilité a été considéré comme un indicateur de réussite.</p> <p>Des brochures ont été demandées sans qu'aucune sollicitation n'ait été effectuée et cette situation est attribuable à la bonne publicité dont la brochure jouit grâce au bouche à oreille, ce qui est aussi perçu comme un indicateur de réussite.</p> <p>Le détachement de Pincher Creek (région rurale) de la GRC, par exemple, a téléphoné pour demander un lot de brochures en vue d'en distribuer à des victimes et d'en conserver pour le bureau du détachement.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Les Community Adult Learning Councils (CALC) albertains qui sont vraiment « branchés sur des régions rurales » jouent un rôle essentiel dans la distribution des brochures à la grandeur de la province.
- Ces conseils sont formés de représentants provenant de nombreuses petites villes et régions rurales; ils tiennent des réunions tous les trimestres afin de trouver des façons de distribuer de l'information à des gens faisant partie des collectivités qu'ils desservent.
- Le YMCA de Lethbridge se sert de son propre réseau de distribution pour acheminer des brochures vers des secteurs ruraux situés à proximité de la ville.
- L'envoi initial du Collège ciblait des régions rurales. Des groupes d'aide sociale desservant des collectivités rurales ont reçu des brochures dans le cadre de cet envoi.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des églises rurales

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><i><b>Before You Say Your Vows, Make Sure Your Home is Loving and Safe</b></i></p> <p>Ce dépliant traite de stratégies visant à éviter toute violence entre deux conjoints. Il est conçu pour servir de point de départ aux prêtres qui doivent discuter de ce sujet délicat.</p> <p>La nécessité d'élaborer un tel dépliant fut établie par le prêtre qui a participé aux travaux d'un groupe de sensibilisation à la violence familiale en milieu rural baptisé « Woodstock Caring Communities Committee ». Ledit dépliant a été élaboré dans le cadre d'un partenariat avec le SPEIJ-NB et des communautés confessionnelles locales.</p>	<p>Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)</p> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec le Woodstock Interministerial Committee et le Woodstock Caring Community Committee.</p> <p>Ce dépliant est le fruit d'une collaboration à laquelle ont pris part toutes les confessions chrétiennes de cette petite ville et de la région rurale avoisinante afin de faire des commentaires et des suggestions concernant ledit dépliant.</p>	<p>Les dépliants servent aux fins auxquelles ils ont été conçus.</p> <p>De nombreuses commandes de dépliants proviennent de communautés confessionnelles, dont certaines sont établies dans des régions rurales, et les dépliants commandés sont utilisés pour des cours de préparation au mariage afin d'aider des prêtres à aborder la question de la violence et à en discuter avec des couples qui projettent de se marier.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- L'église joue un rôle crucial dans ces collectivités rurales et assume l'essentiel de la distribution en communiquant l'information de façon dynamique.
- Des dépliants sont remis aux couples qui suivent des cours de préparation au mariage afin qu'ils les lisent à la maison. Lors de la séance suivante, le prêtre discutera du contenu du dépliant avec le couple.
- Étant donné que la plupart des jeunes couples suivent des cours de préparation au mariage, le dépliant devient un outil qui stimule la discussion au sujet des abus, un sujet délicat que plusieurs prêtres ne savent pas trop comment aborder.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats en vue de la transmission directe de l'information aux gens vivant en milieu rural

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><b><i>The Hot Peach Pages Abuse Help Lines Project (HPP)</i></b></p> <p>Cette initiative met à contribution une page d'aide spéciale consacrée aux lignes d'aide et publiée dans tous les annuaires téléphoniques de la province.</p> <p>La PATHS a mené un sondage dans cinq localités rurales où des gens furent invités à préciser ce qui, selon eux, pourrait améliorer la situation des personnes victimes d'abus. Leur réponse : il faut fournir à ces personnes des numéros de téléphone et des adresses d'endroits où ils pourront obtenir de l'information valable. Le projet Hot Peach Pages est ainsi né et permet de transmettre de l'information sur la prévention de la violence et sur les services d'aide à tous les foyers de la Saskatchewan, et ce, d'une façon non menaçante.</p> <p>Les parrains du projet affirment que leur province a un caractère rural, si l'on fait exception de Saskatoon et de Regina.</p>	<p>Provincial Association of Transition Houses of Saskatchewan (PATHS)</p> <p>Dans le cadre d'un partenariat avec SaskTel et le gouvernement de la Saskatchewan.</p>	<p>Ce projet a d'abord été réalisé sous forme de projet pilote à Saskatoon avant d'être évalué par SaskTel et d'être étendu à toute la province.</p> <p>La PATHS a effectué un sondage de suivi entre août 2001 et janvier 2002. Tous les organismes et centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles qui sont membres de la PATHS ont été invités à demander aux répondants comment ils avaient trouvé le numéro de l'organisme qu'ils avaient contacté. Selon l'endroit, les Hot Peach Pages avaient été consultées à cette fin par 13 à 100 % des répondants. Les répondants ruraux étaient plus susceptibles d'avoir consulté cette source.</p> <p>Étant donné que ce projet ne bénéficiait pas d'un financement de base, la PATHS ne pourra pas continuer à suivre la progression des résultats de la même façon qu'au début. Mais SaskTel continuera d'offrir les services associés à cette initiative.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- Les HPP sont des pages spéciales consacrées à des lignes d'aide aux victimes d'abus et que l'on retrouve dans les 10 annuaires téléphoniques de la Saskatchewan.
- Les annuaires téléphoniques sont distribués gratuitement à tous les foyers ruraux, aux églises, aux entreprises, aux sociétés de services, aux entreprises agricoles, etc., qui ont le téléphone.
- Le contenu des HPP est personnalisé pour chaque région. Le numéro des personnes-ressources de la localité concernée et celui des organismes provinciaux appropriés sont indiqués dans ces pages.
- Les parrains ont réalisé une campagne de relations publiques afin de sensibiliser les gens, et ce, en procédant à un lancement de projet en présence du Premier ministre; en se servant de la semaine de la prévention de la violence familiale pour organiser une semaine des HPP; en menant une campagne d'affichage (dans 19 localités rurales) qui exploitait une annonce énigme (« Qu'est-ce que les HPP? ») et en affichant la solution deux semaines plus tard; en publiant des articles dans des journaux ruraux, en rédigeant des communiqués, en créant une affiche relative aux HPP et en faisant parvenir des envois à des fournisseurs de services; et en mandatant par contrat un service pour qu'il réalise une campagne panprovinciale d'envoi d'une télécopie sur les HPP à 21 000 télécopieurs.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des écoles

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><b><i>Safe and Caring Schools Project</i></b></p> <p>Cette série de cinq ateliers communautaires vise à consolider et à soutenir le programme de prévention de la violence familiale offert dans les écoles. Elle s'adresse aux adultes de la collectivité qui interagissent avec des enfants, c'est-à-dire les parents, les entraîneurs, les professeurs, les employés d'écoles, les aînés, les gens d'affaires, etc., et elle se fonde sur la prémisse voulant que les enfants apprennent à se comporter de façon « prosociale » si des adultes importants dans leur vie leur présentent à l'occasion des messages et des comportements favorisant la prévention de la violence.</p> <p>Cinq ateliers échelonnés sur 10 mois sont donnés par des animateurs formés par l'ATA et coordonnés avec les éléments correspondants du programme éducatif.</p>	<p>Alberta Teacher's Association (ATA)</p> <p>Partenaires et sources de financement : Alberta Learning, The Muttart Foundation, Alberta Community Development's Human Rights Citizenship and Multiculturalism Education Fund, Lion's Clubs, le Centre national de prévention du crime, l'ATA et d'autres.</p>	<p>L'ATA a trouvé de l'information sur des collectivités qui téléphonent de partout en Alberta pour s'inscrire à la série d'ateliers. En analysant les numéros de téléphone et les courriels, on a pu établir s'il s'agissait de collectivités rurales.</p> <p>Les membres de ces collectivités et, en particulier, des collectivités rurales ont beaucoup apprécié les ateliers.</p> <p>Les ateliers ont obtenu tellement de succès dans une collectivité agricole rurale (Grand Prairie) qu'il a fallu engager un coordonnateur pour accepter et gérer les demandes d'inscription.</p> <p>National Safe and Caring Canada tente de promouvoir un programme comparable à la grandeur du Canada.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- L'ATA forme des gens provenant de diverses collectivités, y compris des collectivités rurales, afin de les habiliter à présenter les ateliers dans leur patelin.
- Les frais d'inscription s'élèvent à 125 \$ et comprennent le matériel. Les participants assument ces frais eux-mêmes ou sont parrainés par un organisme local. Le Lion's Club est un important parrain de ces ateliers.
- Dans le cadre des ateliers, des stratégies sont suggérées pour composer avec les abus et pour favoriser la réflexion personnelle, et cela est particulièrement utile pour les ruraux qui n'ont pas toujours accès à un aussi grand nombre de services d'aide.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec le système judiciaire

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Home Front</i></p> <p>Un système judiciaire traitant les cas de violence familiale et doté de ses propres tribunaux, service de police, juges, avocats pour les victimes et avocats de service, a été créé dans le cadre de ce projet.</p> <p>Les délinquants qui plaident coupable à des accusations d'avoir commis des actes de violence familiale peuvent passer par le système judiciaire baptisé « Home Front ». Les cas sont rapidement recensés et peuvent donc être entendus en l'espace de deux semaines. Si le délinquant inscrit un plaidoyer de non-culpabilité, son cas sera jugé par le système judiciaire ordinaire. Les victimes bénéficient d'un appui et les délinquants ont accès à des programmes de désintoxication. Les femmes provenant des régions rurales avoisinantes profiteront peut-être du fait qu'elles ne seront pas obligées de se rendre plusieurs fois en ville.</p>	<p>Action Committee Against Violence (Calgary)</p> <p>Établi dans le cadre d'un partenariat avec des organismes d'application de la loi et le gouvernement provincial. Met à contribution des procureurs et des juges spécialement formés et affectés à ce tribunal.</p> <p>Le financement provient du fédéral, du gouvernement provincial et du secteur privé.</p>	<p>Durant les 19 premiers mois, 3 000 cas ont été réglés au stade initial grâce à des plaidoyers de culpabilité.</p> <p>Des victimes ont réagi favorablement étant donné que les services d'un avocat et divers traitements sont offerts aux agresseurs.</p> <p>L'inobservation d'ordonnances entraîne la prise rapide de mesures sévères. (Mais le volume des cas de probation n'en a pas moins quadruplé.)</p> <p>Le counseling relatif à la violence familiale a suscité des réactions positives.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Même si ce système se trouve à Calgary, les femmes provenant des régions rurales avoisinantes passent par le système judiciaire de cette même ville.
- Le nouveau système dessert particulièrement bien les femmes provenant de régions rurales. Celles-ci ne seront peut-être plus obligées de se rendre plusieurs fois en ville pour comparaître en cour et s'exposer à des ajournements, ce qui semble les inciter à coopérer davantage. Le fait qu'on offre les services d'un avocat aux victimes (afin d'assurer un suivi) et des services de counseling aux agresseurs favorise aussi une coopération accrue.

## Pratiques prometteuses : jumelage avec événements ruraux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p>« <i>Community Outreach Program</i> »</p> <p>Cette initiative permet d'offrir le PVIJ aux collectivités rurales. Elle sert d'abord à répondre aux demandes de renseignements ou à cerner des occasions d'installer des présentoirs dans des collectivités rurales.</p>	<p>Public Legal Information Association of Newfoundland (PLIAN)</p> <p>Terre-Neuve est une province essentiellement rurale et les programmes visant à entrer en communication avec les ruraux font partie des activités principales et ne constituent pas de simples initiatives supplémentaires.</p>	<p>On considère que la réussite du PLIAN est révélée par le fait que des regroupements locaux (centres pour femmes, bibliothèques, groupes d'alphabétisation, etc.) demandent de l'espace pour s'afficher lors d'événements ou sollicitent de l'information sur divers sujets.</p> <p>Le nombre d'appels reçus par la ligne d'information juridique et le nombre de connexions au site Web augmentent grâce aux opérations de relations publiques menées dans des collectivités locales.</p> <p>La liste d'envoi s'allonge tous les mois, ce qui témoigne d'un intérêt accru pour l'information juridique.</p> <p>Il arrive souvent que des gens participant à ces événements ruraux réinvitent la PLIAN à d'autres événements.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- En identifiant les événements tenus à l'échelle de la province en milieu rural (festivals d'été, carnivals d'hiver, etc.), la PLIAN est en mesure d'offrir de l'information dans le cadre d'événements conviviaux.
- Les intervenants sont invités à se rendre participer à ces événements ruraux et à installer un présentoir d'information juridique où l'on retrouvera des documents traitant de la violence familiale.

## Pratiques prometteuses : envois ciblant les régions rurales

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><b><i>Faire connaître le matériel offert par le PVIJ aux gens vivant en milieu rural.</i></b></p> <p>Cette initiative fut lancée dans le but de rejoindre les gens vivant en milieu rural en les sensibilisant aux services et produits du SPEIJ.</p> <p>Elle est le fruit du processus de contrôle de l'utilisation de documents du SPEIJ à l'échelle de la province. L'analyse des tendances en matière de distribution observées en 1996-1997 a révélé que les quatre comtés au caractère rural le plus marqué n'ont pas commandé ni diffusé de documents d'information juridique dans des proportions correspondant aux populations vivant dans ces comtés.</p> <p>Le SPEIJ a lancé une campagne de relations publiques ciblée en s'appuyant sur le principe voulant que le fait de sensibiliser les gens davantage aura pour effet d'accroître la demande en milieu rural.</p>	<p>Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)</p>	<p>En 1996-1997, le comté rural de Gloucester, où vivaient 11,9 % des habitants de la province, a demandé qu'on lui remette environ 1 % des documents distribués par le SPEIJ-NB.</p> <p>En 1999-2000, deux ans après la campagne de sensibilisation, 14,2 % des documents distribués par le SPEIJ-NB ont été livrés au comté de Gloucester.</p> <p>Tous les comtés ruraux ont fini par bénéficier d'un tel accroissement de l'accessibilité et de l'utilisation du matériel, et le nombre de demandes a connu une hausse spectaculaire.</p> <p>La plupart des demandes de dépliants effectuées par des ruraux visaient à obtenir de l'information sur la prévention de la violence familiale et sur le droit de la famille.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- Environ 51 % de la population du N.-B. vit dans des collectivités rurales de moins de 1 000 habitants.
- Environ 80 % des documents du SPEIJ sont commandés par des fournisseurs de services. Afin de rejoindre les gens vivant en milieu rural, le SPEIJ a identifié un important contingent d'organismes de services sociaux, de centres de ressources pour la famille et de groupes de prévention de la violence familiale établis dans les régions rurales d'où aucune demande de documents ne provenait.

- Le SPEIJ a ensuite envoyé une note de service ciblée bilingue à tous ces organismes. Cette note décrivait l'information disponible et visait aussi à inviter les organismes concernés à utiliser gratuitement les produits et services du SPEIJ, dans la langue officielle de leur choix. On y avait joint un échantillon considérable de documents populaires (qui traitaient, en particulier, de la prévention de la violence familiale) ainsi qu'un bon de commande.

## Pratiques prometteuses : se servir d'Internet pour rejoindre les gens vivant en milieu rural

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Violetnet</i> <a href="http://www.violetnet.org">www.violetnet.org</a></p> <p>et</p> <p><i>Rosenet</i> <a href="http://www.rosenet-ca.org">www.rosenet-ca.org</a></p> <p>Ces projets visant à contrer la violence familiale tirent parti du Web. Violet est le site traitant du droit et destiné aux femmes maltraitées tandis que RoseNet traite aussi de droit mais s'adresse aux immigrantes victimes de violence.</p> <p>Ces sites ont été élaborés de concert avec les principaux fournisseurs de services de la province, ce qui a par ailleurs permis d'obtenir des coordonnées de personnes-ressources.</p> <p>L'information qui y figure est régulièrement mise à jour.</p>	<p>Programmes d'études juridiques, Université de l'Alberta</p> <p>Violet est parrainé par les organismes suivants : Status of Women; Alberta Law Foundation; le Bureau des technologies d'apprentissage de DRHC.</p> <p>RoseNet est parrainé par les organismes suivants : Rights Education Fund, Alberta Law Foundation.</p>	<p>L'acceptation par la collectivité (qui est évaluée lors de réunions) est un indicateur de réussite tout comme les histoires relatées par des employés et des bénévoles.</p> <p>Des anecdotes concernant des refuges de partout dans la province donnent à penser que les femmes consultent les sites Web et les jugent utiles.</p> <p>Le nombre de visiteurs et le nombre de connexions à des sites Web révèlent un important accroissement de la fréquentation. Ainsi, Rosenet est passé, en moyenne, de 13 sessions d'utilisation par jour en 2000 à 73 en 2002, tandis que Violetnet a été l'hôte de 170 sessions par jour (toujours en moyenne) en 2002, comparativement à 109 en 2000.</p> <p>Les refuges pour femmes considèrent maintenant le site comme le leur et ils en assurent la mise à jour.</p> <p>Violetnet offre un forum de discussion ainsi qu'une section de questions et réponses. Souvent le personnel peut déduire que certaines questions ont été posées par des gens vivant en milieu rural.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- Le personnel du Programme d'études juridiques a rencontré des fournisseurs de services, des bénévoles et d'autres personnes s'intéressant au problème dans trois régions afin de leur donner l'impression de partager l'exploitation du site.
- On s'est inspiré des commentaires pour rendre le contenu du site le plus pertinent possible pour les femmes vivant en milieu rural ou urbain.
- Les obstacles à l'accès à Internet ont été atténués grâce à un partenariat avec l'Alberta Council of Women's Shelters, qui a reçu du financement pour installer des ordinateurs dans l'ensemble des 60 refuges pour femmes de l'Alberta (y compris une station Internet).
- Le site fait mention des coordonnées locales des refuges et d'autres fournisseurs de services.
- On a utilisé les sites d'accès public pour partager en toute sécurité de l'information avec des femmes vivant en milieu rural.
- Des intervenants du projet Violet ont donné des séances de formation à des employés et des bénévoles de refuges pour femmes situés en milieu rural.
- On a fait la promotion des sites à l'aide de signets marquant des adresses URL et d'information au sujet de ces mêmes sites. Le tout a été distribué à toutes les bibliothèques.

## Pratiques prometteuses : adapter un produit au contexte rural

<b>Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale</b>	<b>Instigateur, partenaires et sources de financement</b>	<b>Indicateurs de réussite</b>
<p><b><i>Changing the Ending</i></b></p> <p>Cette vidéo présente deux femmes maltraitées se trouvant dans une maison de transition et qui refusent de transiger avec le système de justice pénale. L'une d'elles vient d'un milieu rural. Un guide de discussion accompagne la vidéo et contient des questions sur les obstacles que doivent surmonter les femmes vivant en milieu rural.</p> <p>Cette vidéo a été réalisée après que des conseillers communautaires en gestion de crise ont suggéré que les responsables de PVIJ créent un outil qui servirait de complément à l'information écrite, étant donné que les femmes qui arrivent dans des refuges ont souvent de la difficulté à lire des dépliants parce qu'elles sont en crise. De plus, certaines de ces femmes savent à peine lire et écrire. Les intervenants souhaitaient que l'on mette au point un outil moins didactique.</p>	<p>Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)</p> <p>Financé par les Services aux victimes du N.-B.</p> <p>Comités consultatifs de la police, des services aux victimes, des travailleurs à l'intervention d'urgence, des procureurs du ministère public, des travailleurs sociaux, etc.</p> <p>Le gouvernement provincial a participé à la mise en oeuvre de la stratégie de distribution qui visait à offrir gratuitement la vidéo et le guide de discussion à l'ensemble des maisons de transition, cliniques de santé mentale, bureaux de services aux victimes et bibliothèques de la province. D'autres responsables de PVIJ (Educate Wife Assault, etc.) ont aussi contribué à la promotion de la vidéo dans leur province.</p>	<p>Des intervenants ont suivi la progression de la distribution, des ventes et des prêts. Ces ventes et ces prêts se sont maintenus au même niveau, particulièrement durant les deux premières années, et cela fut considéré comme un indicateur de réussite. D'importantes ventes réalisées à l'extérieur du N.-B. témoignent d'une réaction positive aux activités promotionnelles d'autres PVIJ.</p> <p>Les commentaires qualitatifs ont aussi servi d'indicateurs de réussite. De nombreuses personnes ayant emprunté des documents à la vidéothèque ont fait des commentaires positifs.</p>

### **Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?**

- La vidéo peut être empruntée à la bibliothèque de prêt et elle est utilisée par des organismes ruraux.
- La victime dans la vidéo excuse le comportement de son agresseur en l'imputant à une dette liée à des activités agricoles.
- Les bouleversements émotifs que vivent les femmes sont décrits de manière réaliste et de l'information juridique est fournie parallèlement à cette description.

- Les ébauches du script ont été examinées par le comité consultatif (travailleurs oeuvrant auprès des victimes, travailleurs à l'intervention d'urgence, GRC, divers spécialistes et représentants communautaires) qui s'est occupé du contenu rural.
- On a élaboré une brochure promotionnelle et distribué une vidéo à l'échelle du N.-B. et du Canada. L'organisme Education Wife Assault a publié un article dans son bulletin national.
- Le Centre national d'information sur la violence dans la famille a sélectionné la vidéo afin de la promouvoir à titre de document recommandé en plus de l'ajouter à son catalogue et de la distribuer à plus de 70 bibliothèques à l'échelle du Canada.

## Pratiques prometteuses : création de partenariats avec des regroupements de femmes et des fournisseurs de services locaux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Ateliers sur la garde et le droit de visite</i></p> <p>L'Institut conçoit des ateliers traitant de divers sujets. Cela étant dit, l'information sur le droit de la famille est extrêmement importante pour les femmes qui sortent d'une relation violente, et l'atelier sur les droits de garde et de visite est celui faisant l'objet de la plus forte demande.</p> <p>L'Institut est doté d'un centre de ressources offrant une documentation abondante sur la prévention de la violence familiale. Ces documents peuvent être postés ou prêtés à des regroupements de l'extérieur de la région de Vancouver. Les ateliers aident à faire connaître l'Institut et à publiciser les ressources disponibles.</p>	<p>British Columbia Institute Against Family Violence</p> <p>Parrainés par la B.C. Law Foundation</p>	<p>Subséquentement à chaque atelier, on demande aux fournisseurs de services présents s'ils accepteraient qu'on leur téléphone dans six mois afin de leur demander de décrire la réaction obtenue et de préciser le nombre de gens qui ont accédé à l'information.</p> <p>Il s'agit d'une manière non scientifique mais néanmoins très valable de mesurer l'intérêt des femmes pour le matériel et la pertinence de celui-ci.</p> <p>De nombreux organismes ruraux téléphonent pour emprunter du matériel et pour recevoir le bulletin de l'Institut.</p> <p>Le Conseil de l'Institut a engagé un consultant pour qu'il effectue une évaluation des besoins qui permettra d'identifier les lacunes.</p> <p>On prévoit former au moins un groupe de discussion au sein d'une collectivité rurale pour évaluer les besoins.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Répondre aux demandes provenant de regroupements locaux et créer des partenariats avec eux en vue d'offrir l'atelier aux collectivités concernées.

- Étant donné qu'un plus grand nombre de services sont offerts dans les villes, une bonne partie des demandes proviennent de régions rurales.
- Il faut aussi cibler activement les régions rurales et recruter des partenaires locaux. Par exemple, un atelier a été présenté aux Queen Charlotte Islands l'automne dernier avec l'aide d'un membre du Conseil de cette région.
- La création de partenariats avec des centres pour femmes fut l'une des principales stratégies, étant donné qu'il y en a cinquante dans la province et qu'ils offrent habituellement des services cruciaux pour les femmes. Il est particulièrement important que ces services soient offerts dans les régions rurales.

## Pratiques prometteuses: création de partenariats avec des fournisseurs de services provinciaux et locaux

Initiative visant à diffuser de l'information concernant la prévention de la violence familiale	Instigateur, partenaires et sources de financement	Indicateurs de réussite
<p><i>Ateliers d'information juridique à l'intention des femmes maltraitées</i></p> <p>Le OWJN a conçu neuf ateliers différents traitant de divers sujets concernant les femmes vivant dans un contexte de violence et, d'autre part, l'information juridique dont elles ont besoin.</p> <p>Les ateliers visent à donner de la formation aux membres des groupes de femmes et des organismes d'aide à la famille afin de leur permettre d'offrir de l'information juridique de base et facilement compréhensible à leurs clients et à leurs employés.</p> <p>Des trousseaux contenant de l'information utile, précise et claire sont offertes par le Réseau.</p>	<p>Ontario Women's Justice Network (OWJN)</p> <p>et</p> <p>Metropolitan Committee on Violence Against Women and Children. (METRAC)</p> <p>Initiative parrainée par la Law Foundation of Ontario</p>	<p>Subséquemment à chaque atelier, l'OWJN reçoit de nouvelles demandes de « trousseaux » de la part d'organismes et de fournisseurs de services établis en milieu rural et ayant eu vent du projet.</p> <p>La réaction des gens est jusqu'à maintenant « vraiment emballante et continue de s'amplifier ».</p> <p>Les formateurs se servent d'une évaluation dans le cadre de chaque atelier. Les conférenciers et les participants s'entendent jusqu'à maintenant pour dire que les ateliers sont « adaptés à la situation des gens vivant en milieu rural ».</p> <p>L'OWJN reçoit beaucoup de courriels de la part de victimes d'actes de violence familiale qui affirment vivre en milieu rural.</p>

### Comment cette pratique permet-elle de rejoindre des femmes maltraitées ou d'autres victimes vivant en milieu rural?

- Les ateliers ont d'abord été présentés à Toronto avant d'être offerts dans des régions rurales.
- On a mis sur pied un comité consultatif afin de déterminer quels étaient les besoins les plus criants et quels sujets étaient les plus pertinents.
- On a recruté des conseillers sur le site Web et de nombreuses personnes ont posé leur candidature.
- La plupart des conseillers vivent et travaillent au sein de collectivités rurales à titre de travailleurs à l'intervention d'urgence, d'avocats, de travailleurs sociaux, etc.

- De nombreux conseillers ont été ensuite invités à présenter l'atelier à d'autres groupes établis dans des régions rurales avoisinantes.

## Section 4 – Élaboration de stratégies efficaces pour rejoindre les gens vivant en milieu rural

### 4.1 Pratiques prometteuses: principales conclusions et stratégies visant à rejoindre les gens vivant en milieu rural

Les participants furent invités à préciser les stratégies et systèmes qu'ils utilisent, s'il y a lieu, pour s'assurer que l'information est distribuée ou rendue accessible aux gens des régions rurales en général et aux clients ruraux vivant une situation de violence familiale, en particulier. Toute une kyrielle de meilleures pratiques et de pratiques prometteuses (page spéciale dans l'annuaire téléphonique, coordination des interventions des organismes, affiches, campagne de tubes de rouge à lèvres, formation à l'intention des formateurs, séances d'information, etc.) furent ainsi mises de l'avant en ce qui a trait à la communication de l'information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural.

Les approches présentées ci-après correspondent aux diverses méthodes et stratégies utilisées pour communiquer de l'information sur le droit en matière violence familiale aux gens des régions rurales. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, elle n'en fournit pas moins un aperçu valable de ce que les participants et les chercheurs ont appris au sujet de la meilleure façon de procéder pour influencer favorablement le cours de la vie des gens qui vivent en milieu rural. Bien qu'il soit possible qu'un projet élaboré pour une région rurale donnée ne puisse fonctionner que dans cette région, les méthodes employées se fondent souvent sur des stratégies transférables d'une administration à l'autre.

*« Nous pensons fortement que nous devrions utiliser un modèle communautaire si nous voulons réussir à rejoindre les gens vivant en milieu rural. »*

**Lorraine Whalley, Fredericton Sexual Assault Crisis Centre**

### 4.2 Créer des partenariats ruraux avec des fournisseurs de services, des associations agricoles et de femmes et des gens de l'endroit

La création de partenariats avec des fournisseurs de services et d'autres organismes ruraux fut l'une des stratégies le plus souvent citées pour la communication de l'information concernant la prévention de la violence familiale aux gens vivant en milieu rural.

#### *Établir une bonne relation avec des fournisseurs de services*

- Si vous avez établi une bonne relation

*« Nous assistons à des événements et des réunions, gardons le contact et travaillons généralement très fort pour établir des liens solides avec les fournisseurs de services de l'Î.-P.-É. Cela nous rapporte puisqu'ils veulent que nous participions au règlement de problèmes tels que la violence familiale. »*

**Ann Sherman, Community Legal Education Association of PEI**

avec des fournisseurs de services, ils seront à la fois disposés à collaborer avec vous et empressés.

### ***Repérer les principaux intervenants ruraux s'intéressant au problème***

- Il est important de repérer certains des organismes en vue dans la localité et de leur donner l'occasion de devenir des parties intéressées dans l'initiative. Ces organismes en vue pourront comprendre des groupes d'aide tels que les Rotary Clubs, les regroupements de femmes ou les groupes confessionnels.
- Les centres pour femmes et les centres de ressources familiales sont des endroits pouvant offrir soutien et réconfort aux mères monoparentales, aux femmes maltraitées, aux rurales et aux autres femmes qui doivent surmonter d'importants obstacles pour avoir accès à de l'information. Les employés de ces centres sont disposés à aider leurs clients à passer au travers de diverses expériences. Lesdits centres sont les mieux placés pour communiquer l'information pertinente sur le droit en matière de violence familiale et pour aider les victimes d'abus à trouver un refuge, des services et de l'information plus détaillée.
- Le fait de collaborer avec des écoles ou des églises permet de se faire nombreuses relations et de rejoindre des gens vivant en milieu rural. Un organisme avait placé des annonces au sujet d'un événement dans des bulletins d'église et il avait aussi mis sur une annonce à la radio et des affiches. Ses représentants furent étonnés lorsqu'ils virent plus de 200 personnes se présenter à la séance d'information. La plupart d'entre elles avaient pris connaissance de cette activité en lisant le bulletin de leur église.

*« Nous avons participé à la réalisation de matériel de PEJ et donné de la formation à notre personnel d'admission pour qu'il soit en mesure de reconnaître les signes d'abus. Afin de promouvoir l'utilisation de ce matériel, nous encourageons nos bureaux à siéger à des comités de coordination locaux ayant comme mandat d'enrayer la violence. »*

**Carol McEown, BC Legal Services Society**

### ***Ne pas imposer de projet à une collectivité rurale et privilégier plutôt la collaboration***

- La participation active des comités locaux à la réalisation du projet donne de bons résultats, étant donné que ces comités aident à faire accepter des solutions locales.
- En demandant à un regroupement local d'agir comme coprésentateur d'un événement, on se trouve à créer un lien concret entre cet événement et la région.

### ***Solliciter l'aide de fournisseurs de services ruraux de première ligne pour élaborer des produits et des initiatives***

- Demandez à des gens de la localité de vous conseiller au sujet, par exemple, de la meilleure façon de procéder pour inviter des femmes à assister à une séance d'information. Quoi qu'il en

*« Cela a fait toute la différence. En multipliant les visites dans des collectivités rurales, nous avons rencontré plus de gens qui ont ensuite parlé à leurs voisins de nos activités et le processus était lancé! »*

**Liz Lautard, Sexual Assault Crisis Centre**

soit, il est préférable de donner l'occasion aux regroupements locaux de jouer un rôle de meneur dans l'initiative.

- Les gens qui vivent et travaillent dans des collectivités rurales savent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Ils savent quelles soirées éviter, comme la soirée du bingo. Ils savent quand les hommes et les femmes sont engagés dans du travail saisonnier et connaissent les stratégies de relations publiques les plus appropriées pour rejoindre l'auditoire-cible. Un membre d'une collectivité rurale a laissé entendre que les séances d'information destinées aux femmes devraient être synchronisées avec le départ des hommes de la collectivité qui vont travailler dans la forêt quelques semaines à la fois. D'autres personnes ont affirmé que le moment propice était lorsque les bateaux de pêche sont au large, et ainsi de suite. Il importe de connaître la « vie » de la collectivité ainsi que le moment indiqué pour diffuser l'information et la façon de le faire.
- Le bouche à oreille et les contacts personnels sont essentiels à votre réussite lorsque vous transigez avec des ruraux.

### ***Consulter des organismes ruraux au sujet du contenu de l'information (pertinence, etc.)***

- Il faudrait demander aux fournisseurs de services ruraux comment l'information qui leur est transmise est communiquée aux victimes d'actes de violence familiale, s'ils jugent qu'elle leur est utile et si certains renseignements manquent. Cela leur montrerait que vous vous intéressez aux résultats, que vous continuerez à leur fournir de l'information, des ressources et des conseils et qu'ils peuvent compter sur vous.

### ***Trouver des endroits appropriés pour distribuer le matériel en milieu rural***

- Des imprimés devraient être offerts dans les endroits publics fréquentés par des ruraux (partout où les gens s'assoient), y compris dans les bureaux de médecins, les magasins d'épicerie, les centres récréatifs, les pharmacies, les bibliothèques, les écoles, les bureaux de poste, les banques, les églises et les centres communautaires.
- Cela étant dit, il faut que de l'information sur la prévention de la violence familiale soit aussi offerte dans des endroits privés ou qui sont fréquentés seulement par des femmes. Les endroits les plus fréquemment mentionnés furent les toilettes (voir le projet Potty), les vestiaires, les salles d'examen, etc.
- En ce qui concerne les hommes, les messages les concernant peuvent être affichés dans des garages, des bars et des gymnases.

*« Ce n'est pas tout le monde qui se sentirait à l'aise de prendre des dépliants informatifs sur la violence offerts dans un présentoir situé dans une salle d'attente bondée, particulièrement en milieu rural où tout le monde se connaît. Les gens évitent même de regarder ces dépliants de peur que quelqu'un d'autre s'en aperçoive. Certaines de nos "collectivités attentionnées" se sont entendues avec des médecins de leur région pour que ces documents soient placés dans la salle d'examen. »*

**Therese Murray, Provincial Caring Partnership Committee**

### ***Offrir de l'information sur la violence familiale dans le cadre d'événements conviviaux***

- Offrez de l'information sur la prévention de la violence familiale dans le cadre d'événements « non menaçants » comme des expositions sur des produits de santé, des cliniques pour bébés, des festivals d'été, etc. Vous pouvez aussi diffuser de l'information juridique en vous associant à divers événements communautaires locaux, tels que des forums sur la santé à l'intention des aînés.

*« Nos conseillers ruraux nous ont dit de ne pas présenter l'événement comme s'il était exclusivement destiné aux femmes car cela pourrait faire fuir les hommes et les inciter à "interdire" à leur femme d'y aller. »*

**Maria Franks, Legal Education Society of Nova Scotia**

N'organisez pas d'événements destinés exclusivement aux femmes ni de « séances d'information sur la prévention de la violence familiale », étant donné que les femmes qui ont le plus besoin de cette information ne pourront pas y participer. Privilégiez plutôt les activités sociales ou de partage et diffusez votre information en même temps que d'autres documents.

- Un événement convivial pourra être associé à des activités déjà établies tels que des soupers à l'église, des activités sociales, des événements de promotion du bien-être de la famille et de l'enfant ou touchant à la santé. En intégrant l'information au contenu d'activités générales, vous faciliterez la vie aux femmes qui cherchent à obtenir cette information.

## **4.3 Promouvoir l'accès direct à l'information**

L'un des principaux buts visés par de nombreux responsables de PVIJ est de transmettre l'information sur la prévention de la violence familiale directement aux personnes concernées. Il arrive fréquemment que les victimes vivant en milieu rural ne puissent recourir à des fournisseurs de services sociaux qui pourraient leur expliquer les possibilités offertes et leur présenter de l'information.

- Il importe de rechercher les occasions de communiquer directement et en personne avec des femmes et d'autres victimes vivant en milieu rural.
- Lorsque vous tentez d'entrer directement en communication avec des victimes d'abus, ne leur offrez pas de grandes quantités de renseignements détaillés et utilisez plutôt des cartes, des signets ou des affiches pour mettre en relief les principaux conseils et fournir un numéro sans frais ou le numéro de lignes d'aide locales où il est possible d'obtenir de l'information plus détaillée.

*« Il se passe toujours quelque chose, même dans un collectivité de quelques centaines d'habitants. Nous nous rendons sur place et nous nous intégrons. Ce système fonctionne parce qu'il est très simple et informel, et n'intimide pas les gens.*

**Susan Doyle, Public Legal Information Association of Newfoundland**

## 4.4 Favoriser le maintien des initiatives

Il ressort clairement des entretiens tenus avec des intervenants de PVIJ et d'autres fournisseurs d'information sur la prévention de la violence familiale que la difficulté d'offrir à long terme des pratiques stimulantes et prometteuses représente un obstacle de taille pour la réussite des projets et leur transférabilité d'un secteur à un autre. Malheureusement, bon nombre des initiatives désignées à la section 3 comme des pratiques prometteuses n'ont bénéficié que d'un financement ponctuel. Les intervenants ont précisé qu'ils avaient participé à des initiatives très fructueuses qui avaient apparemment permis de rejoindre des victimes d'actes de violence familiale vivant en milieu rural, mais que dès que les fonds cessaient d'être disponibles, l'initiative prenait fin. Si on maintient quand même une initiative, peut-être qu'il ne sera plus possible de suivre la progression des résultats. Quoi qu'il en soit, certains ont suggéré que des stratégies soient élaborées pour assurer la réussite à long terme de certains projets ou pour leur permettre de fonctionner même quand il n'y a plus de financement disponible.

*« Nos initiatives en matière de prévention de la violence familiale ne bénéficient pas d'un financement de base. C'est pourquoi la durée des initiatives pour lesquelles nous recevons du financement est habituellement limitée, ce qui nuit considérablement à la mise en oeuvre de toute activité de suivi. »*

**Catherine Carry, Pauktuutit Inuit Women's Association**

### *Soutenir les services ruraux et entretenir des liens avec eux*

- Lorsque vous collaborez avec une collectivité rurale à l'organisation d'un événement, assurez-vous de maintenir des relations avec des intervenants clés avec qui vous pourrez communiquer de temps à autre. En entretenant leur intérêt pour de nouveaux dépliants ou services, vous pourrez obtenir de bons résultats.
- Il importe d'entretenir une relation stimulante avec des collectivités locales.
- Si vous voulez que des fournisseurs de services diffusent de l'information sur la prévention de la violence familiale, vous devrez entretenir des liens avec eux.
- En encourageant des ruraux à s'occuper eux-mêmes des problèmes de leur collectivité, vous les inciterez à s'engager dans la recherche de solutions visant à régler le problème de la violence familiale.

### *Aider les collectivités à obtenir des ressources*

- Les responsables du Programme d'études juridiques ont collaboré avec l'association des refuges de l'Alberta pour favoriser l'accès à des programmes pouvant aider tous les refuges à obtenir des ordinateurs. Si vous avez la possibilité de diffuser de l'information par le biais d'Internet et que vous connaissez des clients ayant besoin de cette

*« Nous avons donné des séances de formation à des bénévoles et à des employés de refuges pour femmes dans plusieurs collectivités rurales. On leur a appris à se servir d'Internet et à naviguer sur le site Web Violet; ils pourront l'enseigner à leur tour aux femmes qui viennent séjourner dans les refuges. Nous affichons aussi de l'information sur des « sites PAC » afin que les femmes qui craignent peut-être de chercher cette information chez elle ou qui n'ont pas d'ordinateur puissent disposer d'un site sécuritaire où elles pourront consulter de l'information sur les solutions s'offrant à elles. »*

**San San Sy, Programme d'études juridiques**

information mais n'ayant pas accès à Internet, vous pourriez envisager la possibilité de travailler avec des regroupements et des organismes locaux pour les aider à trouver les ressources voulues. Des programmes, comme VolNet<sup>11</sup>, ont aidé des régions rurales, en particulier, à avoir accès à ce qui leur manquait.

- Envisagez la possibilité de donner de la formation pour aider les fournisseurs de services à trouver de l'information utile sur la prévention de la violence familiale lorsqu'ils aident leurs propres clients à naviguer sur Internet. Les responsables de PVIJ peuvent contribuer activement à la conception de séances d'information juridique destinées aux bénévoles et aux employés d'organismes de première ligne qui collaborent avec des clients ayant besoin de divers renseignements sur la prévention de la violence familiale et le droit de la famille.

#### 4.5 Se montrer sensible au contexte rural (facteurs sociaux et culturels)

Pour rejoindre les gens qui vivent dans des collectivités rurales éloignées, il faut non seulement régler le problème du transport et surmonter d'autres obstacles, tels que la pauvreté et l'analphabétisme, mais aussi connaître la culture de ces collectivités et adapter l'information en conséquence.

*« Notre personnel a présenté les ateliers dans le cadre d'un partenariat avec des regroupements de femmes établies dans diverses collectivités rurales, puis nous avons intégré les suggestions et commentaires des participants au contenu des ateliers afin de mettre en lumière les particularités de la vie en milieu rural. »*

**Paula Wansborough, Ontario Women's Justice Network**

##### *Intégrer des exemples de contexte rural ou agricole*

- Selon une étude (Hornosty et Doherty, 2001) sur la violence familiale en milieu rural, le matériel, les programmes et l'information traitant de cette question devraient comprendre des exemples d'abus en milieu rural ou agricole. Le matériel destiné aux marchés urbains ne conviendra peut-être pas pour les femmes vivant en milieu rural ou agricole.
- Toujours selon cette étude, l'information sur la prévention de la violence familiale destinée à des auditoires ruraux devrait contenir des exemples concrets. On pourrait y mentionner que la violence psychologique existe sous de nombreuses formes. L'agresseur pourra, par exemple, blâmer la victime pour tout ce qui va mal dans l'entreprise, y compris les bris d'équipement et la mauvaise température.

<sup>11</sup> Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) a pris fin le 31 mars 2002. Ce programme financé par le fédéral avait dépassé l'objectif visé, à savoir brancher 10 000 organismes bénévoles sur Internet. Parallèlement à cette opération, plus de 17 000 employés et bénévoles ont reçu de la formation.

### ***Connaître la culture et les problèmes propres à sa collectivité rurale***

- Les régions rurales ne sont pas monolithiques : occupez-vous des questions d'ordre culturel.<sup>12</sup>
- L'Association des femmes inuit réalise des versions en inuktitut de l'information afin qu'elle puisse être comprise par les femmes vivant dans les collectivités éloignées et isolées.

*« Nous savons que la violence familiale est un problème répandu à la grandeur du Nunavut. Pour créer un programme efficace de prévention des abus envers le conjoint, nous devons prendre en considération et respecter les “vieilles façons” de composer avec ce problème. Nous avons engagé des aînés locaux comme consultants afin qu'ils transmettent leur savoir traditionnel et encouragent les gens à trouver des solutions qui leur conviennent. »*

**David Mablick, Pulaarvik Kablu**

### ***Reconnaître que les problèmes de sécurité personnelle ne sont pas les mêmes en milieu rural***

- L'information sur la prévention de la violence familiale comprend souvent des conseils sur la sécurité personnelle. Mais les conseils valables pour des femmes vivant en milieu urbain ne le sont pas nécessairement pour des femmes vivant en milieu rural. Par exemple, vous ne pouvez pas suggérer qu'une victime se tienne devant une fenêtre pour se faire voir ou qu'elle sorte dans la rue. Cela ne fonctionne pas lorsque le plus proche voisin se trouve à des kilomètres. En ce qui concerne les conseils de sécurité, il faut aussi tenir compte du fait que l'on retrouve des armes à feu dans la plupart des maisons en milieu rural.
- Selon une étude (Hornosty et Doherty, 2001), les femmes vivant en milieu rural voient souvent leur agresseur déclarer qu'il va tuer les animaux domestiques ou les animaux de la ferme et, selon certaines des femmes maltraitées citées dans l'étude, ledit agresseur met parfois cette menace à exécution. Il faut donc aussi traiter de la sécurité des animaux dans le matériel consacré à la prévention de la violence familiale. Certaines femmes d'agriculteurs se sont senties à nouveau victimisées lorsque des fournisseurs de services leur ont donné l'impression qu'elles étaient coupables ou stupides de se soucier autant du bien-être de leurs animaux domestiques et de leurs animaux de ferme.
- Il arrive que des femmes vivant en milieu rural soient isolées et la police peut mettre beaucoup de temps à arriver. Il faut donc leur donner des trucs pour leur permettre d'assurer leur sécurité jusqu'à que de l'aide arrive.
- Envisagez la possibilité de présenter l'information sur la prévention de la violence familiale sous une forme qui ne sera pas aussi menaçante du point de vue de l'agresseur.

*« Nous avons délibérément choisi un titre inoffensif pour notre guide juridique à l'intention des femmes. Celui-ci contient de l'information sur le droit en matière de violence familiale et sur d'autres sujets; s'il tombe entre les mains d'un conjoint abusif, ce dernier se sentira moins menacé. »*

**Joel Janow, Public Legal Education Association of Saskatchewan**

<sup>12</sup> Le centre d'accueil Pulaarvik Kablu, au Nunavut, commence tout juste à mettre en oeuvre un programme de la prévention de la violence envers le conjoint à Rankin Inlet. Ce programme a été conçu en fonction non seulement de l'isolement et des grandes distances mais aussi des cultures et traditions nordiques. Le Centre prévoit tenir compte du « savoir traditionnel » aux fins de l'élaboration et de la réalisation du projet et il compte aussi engager des aînés locaux comme consultants. Le but visé est de créer un programme fondé sur le respect des cultures et des approches traditionnelles.

### ***Adapter l'information sur le droit en matière de violence familiale au contexte rural/agricole***

- Repérer les obstacles que les ruraux doivent surmonter pour accéder au système judiciaire et à d'autres services. La peur de transiger avec la police, les tribunaux et le système de justice pénale empêche plusieurs victimes de signaler des agressions. Mais lorsqu'on sait de quoi il en retourne, la démarche nous inspire parfois moins de crainte même si elle paraît encore difficile à faire. Des ruraux ont conseillé à des intervenants de PVIJ de ne pas « censurer » l'information. Il faut expliquer aux victimes comment le système fonctionne sans minimiser les difficultés, les délais, la paperasserie et la revictimisation qui peut survenir lorsqu'on décide de s'en remettre aux services sociaux, à la police ou au système judiciaire pour obtenir de l'aide.

### ***Donner de l'information au sujet des conséquences de la violence familiale pour les enfants***

- Selon une récente étude<sup>13</sup> sur la violence familiale en milieu rural, les enfants d'une femme maltraitée influencent grandement les décisions qu'elle prend, et il importe donc de parler des conséquences qu'il y a pour ces enfants d'assister à des actes de violence dans leur famille ou d'en être la victime. Si elles connaissaient les effets négatifs à long terme de la violence familiale sur les enfants, de nombreuses femmes s'informeront peut-être des solutions possibles.

## **4.6 Connaître et traiter les problèmes auxquels font face les ruraux dans votre région**

Les obstacles qui empêchent les victimes d'abus vivant en milieu rural d'accéder à de l'information sur la prévention de la violence familiale et aux services offerts sont examinés à la section 2.1.1. La plupart des techniques et des stratégies de diffusion et de distribution qui permettent d'acheminer de l'information à des gens vivant en milieu rural font intervenir des moyens pour surmonter ces obstacles; il s'agit notamment des moyens suivants :

### ***Problèmes d'isolement et de transport***

- Si cela est possible, mobilisez un moyen de transport (service de navette, etc.) pour permettre aux clients de se rendre à l'événement.
- Transmettez l'information sur place dans les petits villages.
- Donnez de l'information aux fournisseurs de services et aux autres intervenants qui rendent visite à des ruraux directement chez eux.

### ***Pauvreté***

- Les événements visant à fournir de l'information sur la prévention de la violence familiale à un auditoire rural devraient être gratuits. Même un droit d'admission modeste peut dissuader les gens d'y assister.
- Si l'information est fournie dans le cadre d'un jumelage avec un autre événement local, cela évitera aux gens disposant de ressources limitées de se rendre plusieurs fois en ville.

---

<sup>13</sup> Hornosty, J. et Doherty, D., *Barriers Women Face in Leaving Abusive Relationships in Farm and Rural communities: The Importance of Understanding the Social and Cultural Context of Abuse*, exposé présenté dans le cadre de la 7<sup>th</sup> International Family Violence Research Conference à Portsmouth (New Hampshire) en juillet 2001.

- Si cela est possible, offrez des services de garderie aux femmes qui ne peuvent se payer les services d'une gardienne ou n'ont pas accès à de tels services, mais qui peuvent emmener leurs enfants avec elles. Elles pourront aussi les faire surveiller pendant qu'elles assistent à l'événement.
- Offrez des subventions aux femmes des collectivités rurales afin de leur permettre d'assister à des conférences ou des événements régionaux ou provinciaux.
- Annoncez que l'événement sera gratuit et que des collations seront servies aux participants et aux enfants durant les pauses.

### ***Faibles niveaux d'éducation et d'alphabétisation***

- Présentez l'information sous une forme autre qu'un dépliant. Si vous le pouvez, rencontrez directement la victime. Il s'agit d'une très bonne méthode.
- Servez-vous d'Internet.
- Envisagez d'autres possibilités telles qu'une pièce de théâtre contenant des messages sociaux, des émissions de radio (en particulier, des émissions destinées aux femmes ou présentées en langue étrangère). Affichez des messages sur des cartes de bingo, des signets, etc.

*« Un dépliant détaillé sur la prévention de la violence familiale n'est pas la solution pour tout le monde : certaines personnes ne pourront tout simplement pas le lire! C'est pourquoi d'autres types de documents, tels que les affiches, sont utiles. On y retrouve des messages brefs et les coordonnées des personnes-ressources, soit juste assez pour aiguiller quelqu'un vers les ressources appropriées. »*

**Joanne Ings, Association of Transition Homes of PEI**

### ***Manque de confidentialité***

- Étant donné qu'il est difficile d'agir en toute confidentialité dans les petites collectivités, il importe de présenter l'information dans le cadre d'événements existants (festivals, événements concernant les soins de santé, expositions pour les aînés, etc.).
- L'information devrait être diffusée par le biais d'activités et de services existants.
- Transférer l'information sur des réseaux de « discussion informée ».
- Trouver des endroits privés ou destinés exclusivement aux femmes où les victimes pourront consulter l'information en toute sécurité.

## **4.7 Faire les rapprochements pertinents entre l'information sur le droit en matière de violence familiale et les problèmes à régler**

Il est intéressant de noter que, si l'on se fie à la liste de contrôle des sujets possibles figurant dans le questionnaire, la plupart des répondants offrent non seulement de l'information sur le droit pénal mais aussi beaucoup de renseignements sur le droit de la famille et de l'information générale sur les refuges, les signes d'abus et la façon d'accéder aux services.

*« Il y a un rapport entre la violence familiale que vivent certaines personnes et le droit de la famille. Lorsque les gens ont besoin d'information, ils veulent être renseignés sur ces deux questions. »*

**Kim Pasula, Public Legal Education Network of Alberta**

Le droit est un domaine hautement spécialisé et le système judiciaire peut être complexe. Il peut être décourageant d'avoir à transiger avec ce système pour quiconque et même pour ceux qui peuvent facilement avoir accès à de l'information. Or, les femmes vivant en milieu rural doivent souvent surmonter des obstacles majeurs avant de pouvoir accéder à de l'information adéquate. Elles ont parfois besoin d'information sur le droit de la famille et sur leur rôle de victime ou de témoin dans une poursuite au criminel visant leur conjoint ainsi que sur leur sécurité personnelle et les services d'intervention d'urgence; elles peuvent également avoir besoin de services de spécialistes en counseling et, peut-être, de renseignements sur les occasions d'emploi ou de formation et le logement. Il est peu probable que la vulgarisation juridique représente le moyen d'accéder directement au système d'information. C'est pourquoi les organismes de services sociaux, les refuges, les fournisseurs de soins de santé et les autres intervenants oeuvrant au sein d'organismes de prévention de la violence familiale ont l'habitude de rechercher et de diffuser de l'information juridique. Voici les principaux enseignements tirés de diverses expériences.

***Reconnaître qu'il est important pour les femmes sortant d'une relation violente d'avoir accès à de l'information sur le droit de la famille***

- Les gens ne compartimentent pas leur vie. Une personne qui sort d'une relation violente ne veut pas être obligée de se rendre à une dizaine d'endroits différents pour obtenir de l'information sur les refuges, les comparutions en cour, les injonctions, les subventions et les maisons de seconde étape, l'obtention de pensions alimentaires pour les enfants, la sûreté et la sécurité, etc.

*« Étant donné que de nombreuses femmes sortant d'une relation violente veulent explorer un éventail de solutions, elles ont des questions au sujet de leurs droits de garde et de visite, des pensions alimentaires et ainsi de suite. Les séances d'information sur le droit de la famille sont idéales pour obtenir de l'information sur la prévention de la violence familiale et explorer des solutions. Notre atelier sur les droits de garde et de visite est celui faisant l'objet de la plus forte demande. »*

**Penny Bain, BC Institute Against Family Violence**

- Il peut être frustrant pour certaines victimes de chercher de l'information alors qu'elles sortent à peine d'une relation violente. Ce genre de frustration pourra les amener à abandonner leurs démarches et à retourner vivre avec leur agresseur. Essayez d'intégrer divers types de renseignements au contenu des trousseaux offerts aux fournisseurs de services qui aident des femmes maltraitées. Cela est particulièrement important pour les femmes vivant en milieu rural, étant donné qu'elles pourront se retrouver dans l'obligation de faire des déplacements longs et coûteux pour aller chercher l'information nécessaire en ville.

***Collaborer avec les organismes qui offrent des occasions de récupérer de façon sécuritaire***

- Parfois les victimes d'actes de violence familiale ne sont pas en mesure d'établir quels sont leurs droits légaux ou d'assimiler de l'information juridique avant d'avoir surmonté les traumatismes qu'elles ont subis et d'avoir amorcé un processus de récupération. Il importe d'entretenir des liens avec des organismes offrant des services de counseling afin

que les personnes demandant de l'information juridique puissent facilement avoir accès à ces services (au besoin sur recommandation).

« Nous aidons les femmes qui participent à notre programme à trouver des façons de marquer leur territoire en tenant compte des attentes culturelles et familiales qui pèsent sur elle. Peu importe l'information qu'on leur fournira, celle-ci ne leur sera d'aucun secours si elles n'ont pas les outils et les compétences pour se tenir à l'écart de la violence. »

**Judy Geggie, Healing and Recovery Program, Yellowknife**

## 4.8 Évaluer la pertinence des moyens utilisés pour diffuser l'information

### *Les imprimés se prêtent bien à une diffusion facile et sûre*

Les imprimés demeurent l'un des moyens les plus courants de communiquer de l'information sur la prévention de la violence familiale. Les documents élaborés par des intervenants de PVIJ et d'autres organismes vont des circulaires aux dépliants en passant par les brochures et les guides. Souvent l'information produite vise à sensibiliser les fournisseurs de services qui pourront ensuite mieux informer les personnes concernées des solutions s'offrant à elles. Cela étant dit, les imprimés, de par leur format, permettent parfois aux victimes d'accéder à l'information pertinente plus facilement et aussi de façon plus sécuritaire. Afin d'assurer la sûreté et la confidentialité de l'information, plusieurs organismes ont présenté l'information sous des formes nouvelles et inhabituelles, dont les suivantes :

- des cartes de format portefeuille où figurent les coordonnées de la police, de l'aide juridique, de services de santé mentale, etc.
- des tubes de rouge à lèvres contenant une feuille sur laquelle figurent des coordonnées utiles pour une victime d'actes de violence familiale (ou tout autre objet qui n'attirera pas l'attention de l'agresseur)
- des signets sur lesquels figurent des adresses de sites Web offrant de l'information
- des affiches où sont décrits des comportements abusifs et sur lesquelles figurent des numéros sans frais ou les coordonnées de personnes-ressources
- des autocollants sur lesquels figure un message court et direct au sujet de la violence

### *Autres moyens utiles pour rejoindre des auditoires ruraux*

- Vidéos et jeux multimédias (les jeux sur Internet fournissent aux jeunes de l'information valable sur la violence)
- Annonces à la télévision ou à la radio ou talk-shows (dans les régions rurales, en particulier, les gens écoutent la radio retransmise par satellite ou Internet sur les ondes, laquelle diffuse des émissions spéciales destinées des auditoires ruraux ou ethniques)
- Campagnes publicitaires, babillards et campagnes d'affichage

### *Lignes d'information sans frais*

Le téléphone est un important moyen de communication dans les régions agricoles où les voisins vivent éloignés les uns des autres. Plusieurs

« On retrouve un téléphone dans presque tous les foyers. Si l'annuaire contient une page d'information sur la prévention de la violence et les lignes d'aide disponibles, l'agresseur ne sentira pas personnellement menacé par cette information. Évidemment, ces pages d'information doivent être publicisées afin que les gens sachent qu'elles existent. »

**Virginia Fisher, Provincial Association of Transition Houses of Saskatchewan**

PVIJ offrent une ligne d'information juridique générale sans frais. La Saskatchewan, qui se considère comme une province essentiellement rurale, a fait la promotion de la ligne d'aide et l'a présentée comme un excellent moyen de joindre les ruraux pour leur communiquer de l'information sur la prévention de la violence familiale.

Une ligne sans frais offre de l'information de ce genre et aide les ruraux à traiter le problème fréquent de contrainte financière ainsi que les problèmes liés à la confidentialité et à l'analphabétisme. Par exemple, si une femme maltraitée fait un appel interurbain pour s'informer au sujet de services tels que les refuges, cet appel sera mentionné sur son compte de téléphone et pourra la trahir. Une ligne sans frais permet d'éviter ce problème. Cela étant dit, de la publicité devrait être faite en permanence pour promouvoir l'utilité des lignes d'aide et apprendre aux gens où trouver les numéros de téléphone pertinents. Cette publicité devrait être faite à grande échelle et cibler les endroits fréquentés par les ruraux. La Saskatchewan recourt à des babillards et à des articles de journaux pour promouvoir les Hot Peach Pages (voir les meilleures pratiques, p. 23).

### ***Internet et les nouvelles technologies***

- De nombreux responsables de PVIJ ainsi que des ministères fédéraux s'en remettent à Internet pour distribuer de l'information. Ce moyen se révèle de plus en plus efficace pour diffuser de l'information dans des régions rurales. Presque tous les PVIJ ont un site Web et bon nombre d'entre eux jugent que cela les aide à favoriser l'accès des ruraux à l'information.
- Mais l'agresseur peut repérer le site auquel sa victime accède et il importe donc de créer des partenariats avec des sites d'accès communautaire, des bibliothèques et d'autres endroits afin de fournir aux femmes maltraitées un endroit sûr où elles pourront recueillir de l'information sur le Web et s'informer sur leurs droits.

*« Internet est l'un des meilleurs moyens pour rejoindre les femmes vivant en milieu rural. Il y a plus de gens « branchés » en milieu rural que dans les centres urbains. Internet est une formidable source d'information et un excellent moyen de communication pour quiconque vit dans un isolement plus ou moins marqué. Nous avons fait une étude qui révèle que les agriculteurs de l'Alberta présentent un degré élevé de connectivité. Ils se servent d'Internet pour de nombreuses choses, y compris obtenir de l'information à jour sur la température. »*

**San San Sy, Programme d'études juridiques**

### ***Séances de formation à l'intention des formateurs***

- Plusieurs organismes ayant participé à l'étude ont fait mention de l'importance d'élaborer et d'offrir aux formateurs des séances de formation sur la prévention de la violence familiale et le droit de la famille. Une telle formation a été donnée à d'autres fournisseurs de services, aux membres d'une association professionnelle et même à des employés de ces organismes. Le but est d'aider quiconque pouvant servir de point d'accès à une victime à diffuser en toute confiance de l'information sur la prévention de la violence familiale d'une façon éclairée et efficace. Lorsque des documents traitant de la prévention de la violence familiale sont remis à des organismes locaux pour qu'ils les distribuent à des victimes et que leurs employés reçoivent de la formation se rapportant au contenu de ces documents, il y a beaucoup plus de chances que ces organismes adaptent leurs pratiques en fonction de cette information.

## 4.9 Étudier la possibilité d'adapter l'information à un auditoire rural

Les participants ayant contribué au présent répertoire estiment que l'information destinée aux clients ruraux devrait être adaptée, bien que nombre d'entre eux ne soient pas en mesure d'effectuer une telle adaptation. Les études sur la violence familiale en milieu rural mentionnent aussi qu'il est nécessaire d'adapter l'information pour la rendre pertinente. Toutefois, les frais liés à la production de produits distincts pour les clients ruraux ont souvent constitué un empêchement. Quoiqu'il en soit, de nombreux organismes ont adapté leur matériel en fonction de la culture de victimes d'abus et d'actes violents qui vivaient en milieu rural et éloigné. La recherche dans le domaine fournit, elle aussi, d'autres approches pour rejoindre les gens qui vivent des situations d'abus en milieu rural.

Essentiellement, deux modes d'adaptation sont utilisés par les organismes qui produisent de l'information sur la prévention de la violence familiale: ils adaptent cette information pour la rendre plus pertinente ou encore ils donnent les coordonnées des personnes-ressources locales. Compte tenu des obstacles auxquels sont confrontés de nombreux ruraux victimes de violence, les adaptations décrites ci-dessous (suggérées par des participants ou dans des études) contribueront peut-être à rendre l'information plus pertinente et à l'adapter à un auditoire rural donné.

### *Utiliser les coordonnées des personnes-ressources locales*

Certains responsables de PVIJ ont adapté le contenu de leur matériel en ajoutant de l'information sur les ressources et le soutien offerts dans les régions rurales. Par exemple, des dépliants destinés à des régions urbaines donnent parfois des numéros de téléphone qui obligeront les clients ruraux à faire des appels interurbains. Education Wife Assault et le Community Abuse Program of Rural Ontario ont produit un dépliant contenant de l'information destinée aux femmes maltraitées vivant en milieu rural en Ontario.

### *Simplifier l'information*

Des participants ont affirmé que de nombreux imprimés traitant de la prévention de la violence familiale ou du droit de la famille sont utiles aux fournisseurs de services. Mais leur présentation devrait avoir un aspect visuel plus marqué et le langage utilisé devrait être simplifié si l'on veut les rendre plus accessibles aux hommes et aux femmes des régions rurales. Ces documents, du reste, ne doivent pas être trop longs. Les statistiques révèlent que la majorité des femmes maltraitées ne se rendent pas dans les refuges ou ne recourent pas à d'autres services pour obtenir de l'information. Il importe donc d'offrir des documents attrayants traitant de la loi et des services dans des endroits publics fréquentés par les ruraux.

### *Définir la notion d'abus*

Plusieurs études sur la violence familiale donnent à penser que ce type de violence est souvent considéré comme une affaire privée dont les ruraux ne discutent pas en

« Nous concevons des affiches pour indiquer aux femmes maltraitées où trouver de l'aide. Mais nous n'utilisons pas l'expression "violence familiale" et recourons plutôt à des formules du genre « est-ce que quelqu'un vous insulte, vous abaisse ou vous frappe? ». Le fait d'évoquer ces comportements, et non l'utilisation de termes vagues, interpelle les gens. »

**Joanne Ings, PEI Transition House Association**

dehors de leur cercle familial. De fait, certains d'entre eux ne savent même pas que ce problème existe dans leur collectivité et il arrive aussi que des femmes maltraitées ne souhaitent pas être considérées comme des victimes. D'aucuns minimisent la situation ou jugent qu'elles font partie du quotidien d'une famille. Selon une étude, pour laquelle des dizaines de femmes maltraitées et vivant en milieu rural ont été interrogées<sup>14</sup>, les gens tendent à tolérer les comportements abusifs et à excuser les agresseurs (ou à blâmer les victimes), et ce, même s'ils estiment que la violence familiale est répréhensible. De nombreuses personnes jugent que l'expression « violence familiale » renvoie exclusivement à de graves agressions physiques et non pas aux incidents blessants qui surviennent au fil du quotidien de nombreuses familles. Il y aurait donc lieu de définir clairement cette expression.

#### ***Utiliser des images et des tableaux***

Compte tenu des faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation observés en milieu rural, les messages doivent être formulés dans un langage simple. Si possible, des images et des tableaux devraient figurer dans les dépliants et brochures. Quant au texte, s'il y a lieu, il doit être rédigé en langage clair et, de préférence, en style télégraphique. Les gens ne prendront pas le temps de lire de longues explications concernant des points de droit.

### **4.10 La coordination des services : la meilleure façon de communiquer l'information**

Selon des représentants d'organismes qui ont eu l'occasion de collaborer entre eux ou de mettre au point des approches interorganismes, ce type d'approche donne, à n'en pas douter, les meilleurs résultats. Les responsables du projet Community Coordination for Women's Safety (Colombie-Britannique), les Community Adult Learning Councils, avec lesquels l'Alberta collabore pour trouver des moyens efficaces de rejoindre les auditoires ruraux, et les responsables de l'initiative Caring Communities (Nouveau-Brunswick), qui vise à sensibiliser l'homme de la rue au phénomène de la violence familiale, reconnaissent tous les avantages qu'il y a à fournir aux collectivités des outils qui leur permettront de régler les problèmes et de collaborer aux solutions.

#### ***Les approches axées sur le développement communautaire favorisent l'obtention de résultats durables***

- Lorsque l'information vient un élément de l'intervention visant à prévenir la violence familiale plutôt qu'un « ajout », il y a plus de

*« Les organismes locaux, même ceux établis en milieu rural, disposent déjà d'une abondance d'information. Mais ils ne s'en servent pas ou ne la partagent pas toujours de façon efficace. Nous voulons collaborer avec des collectivités afin de les doter d'outils qui leur permettront de créer des partenariats et de créer les interventions visant à contrer la violence familiale. L'information relative à un tel processus de résolution de problèmes est beaucoup plus susceptible d'être repérée et communiquée effectivement. »*

**Morgen Baldwin, Community Coordination for Women's Safety**

<sup>14</sup> Family Violence on the Farm and in Rural Communities Research Team, *Barriers to the use of Support Services by Family Violence Victims in Northumberland County*, Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, 1997.

chances qu'elle soit diffusée et prise en considération.

- De nombreuses provinces ont des comités sur la prévention de la violence familiale, des comités interorganismes, des groupes de travail sur la prévention de la violence familiale ou des comités consultatifs que consultent le gouvernement et d'autres entités. Assurez-vous d'avoir accès à ces forums et d'y participer. L'organisme que vous représentez et l'information sur la prévention de la violence familiale que vous produisez deviendront peut-être, du coup, des éléments d'une stratégie plus globale visant à traiter les problèmes recensés.

#### 4.11 Élaborer des indicateurs de réussite

Ceux qui ont contribué au présent répertoire avaient une opinion favorable des projets et des méthodes qu'ils avaient élaborés pour joindre des gens en milieu rural. Les responsables de PVIJ suivent régulièrement la progression de leurs opérations de distribution de l'information juridique. La plupart d'entre eux sont en mesure d'établir combien de milliers d'exemplaires d'un dépliant donné ont été distribués dans leur province et quels types d'organismes les ont utilisés. Toutefois, il a été difficile de suivre l'évolution des projets et de déterminer dans quelle mesure l'objectif recherché, à savoir joindre les ruraux victimes de violence, avait été atteint. Bien que la plupart des répondants savaient intuitivement que leurs initiatives et leurs produits de prévention de la violence familiale remportaient du succès, nombre d'entre eux n'avaient élaboré aucun indicateur de réussite précis. Cela confirme, dans une certaine mesure, qu'il n'y a pas assez de fonds pour effectuer des évaluations à grande échelle. Mais si vous définissez des paramètres en accord avec ce que vous espérez accomplir et que vous mesurez régulièrement la progression de vos résultats, cela pourra contribuer grandement à assurer l'efficacité de vos stratégies de diffusion ainsi que la transmission de l'information. Voici certains des principaux enseignements tirés de diverses expériences et aussi quelques suggestions.

##### ***Savoir ce que l'on veut faire : établir des objectifs***

- Fixez des normes pour évaluer la progression des résultats. Si vous concevez un site Web, combien de visites de votre site Web prévoyez-vous par semaine? Croyez-vous que ce volume pourrait augmenter si une campagne de promotion était organisée? Le cas échéant, assurez-vous d'évaluer vos capacités de mesure et d'élaborer des indicateurs.
- Soyez dynamique. Si vous voulez rejoindre un plus grand nombre de ruraux, pensez à des stratégies pour y arriver. Le Nouveau-Brunswick a surveillé le volume d'utilisation et en a conclu que l'achalandage était très faible dans les comtés ruraux. Après avoir

*« Nous projetons de commencer à demander aux gens où ils ont entendu parler de nous et d'où ils viennent pour nous permettre d'évaluer la qualité des services que nous fournissons aux régions rurales. »*

**Susan Doyle, Public Legal Education Association of Newfoundland.**

*« Lorsque les gens visitent notre site Web, ils sont invités à fournir certains renseignements, dont leur lieu de résidence. Mais ce site est tout nouveau et nous ne disposons donc pour l'instant que de données préliminaires. Nous analyserons ces données à la fin de la première année afin d'établir combien de ruraux ont accédé au site. Nous saurons ainsi si nous intervenons suffisamment en milieu rural. »*

**Annick Garipey, Éducaloi**

réalisé un projet de sensibilisation du public dans ces comtés, on a constaté que l'utilisation de produits d'information juridique avait connu une hausse très marquée, particulièrement les produits se rapportant à la violence familiale. Le recours à une norme de référence permet de mesurer l'utilisation de votre matériel avant et après la réalisation d'un projet visant à assurer votre présence dans un région.

### ***Reconnaître l'importance de l'information qualitative***

- Bon nombre des responsables de PVIJ tiennent compte des commentaires isolés provenant de fournisseurs de services de première ligne qui distribuent l'information sur la prévention de la violence familiale directement aux victimes d'abus, et ce, afin d'établir si cette information est utile et donne des résultats. Les commentaires et les appels de suivi faits par des gens qui ont téléphoné directement à un organisme pour obtenir de l'information jettent aussi un éclairage sur les renseignements difficiles à comprendre et ceux qui se sont révélés très utiles. Dans une collectivité où des articles de journaux sur la violence familiale ont été utilisés, le Provincial Caring Partnership a rapporté qu'une femme avait envoyé une lettre au comité local pour le remercier de lui avoir sauvé la vie. Cette lettre est devenu un indicateur de réussite probant et a motivé les intervenants à poursuivre l'opération de sensibilisation du public.
- En ce qui concerne l'évaluation d'un site Web, le nombre de connexions n'est pas le seul indicateur de réussite. Le simple fait que des organismes locaux se montrent empressés de collaborer avec vous dans le futur ou en viennent à considérer le site comme leur « propre outil », révèle que vous êtes en train de mettre en place un processus qui assurera votre réussite à long terme.

*« La plupart des gens jugeraient que l'utilisation accrue de nos sites constitue un signe de réussite. Mais ce n'est pas le seul signe dont nous tenons compte. De fait, en ce qui nous concerne, nos sites sont une réussite parce que les refuges de femmes en sont venus à les considérer comme "leurs propres sites" et sont même disposés à en assurer la mise à jour, entre autres. »*

**San San Sy, Programme d'études juridiques**

### ***Surveiller la croissance du nombre de demandes de communication d'information lors d'événements***

- De nombreux organismes ont des bureaux de conférenciers et offrent d'autres services qui encouragent les organismes communautaires à leur téléphoner lorsqu'ils présentent des événements dans leur région et ont besoin d'un conférencier pour traiter d'un sujet relatif à l'information juridique. En tenant compte des régions d'où proviennent ces demandes et de leur fréquence, les organismes peuvent déterminer les régions de la province où ils sont connus et celles que devraient cibler leurs opérations de relations publiques.
- Si vous vous servez du nombre de demandes de renseignements en tant qu'indicateur de l'intérêt envers un sujet, vous devrez alors être disposé à promouvoir vos services de manière à ce que les gens sachent qu'ils peuvent présenter des

*« Nous comptabilisons le nombre de gens qui assistent à nos ateliers et notre degré de réussite est déterminé par le nombre de personnes qui nous demandent d'en faire de plus. »*

**Kim Winger, Portage College**

demandes à votre organisme. Si personne ne vous appelle pour réserver un conférencier, ce n'est peut-être pas parce que le service manque d'intérêt, mais parce qu'il n'est pas connu.

- En Saskatchewan, on a contrôlé le nombre d'appels reçus par des lignes d'aide durant trois mois après l'apparition des Hot Peach Pages afin de voir si ce projet avait permis d'améliorer l'accès. Les organismes de services ont rapporté que de 12 à 100 % des appelants, selon le cas, avaient trouvé le numéro qu'ils cherchaient dans ces nouvelles pages. Et les ruraux sont ceux qui se servent le plus de l'annuaire téléphonique. Ces résultats justifient le maintien de tels services.

#### ***Diversifier les indicateurs de réussite***

- Si vous suivez la progression d'un projet ou d'un programme visant à diffuser de l'information par l'entremise d'un réseau d'organismes coordonnés, votre indicateur de réussite ne sera pas nécessairement la quantité de renseignements diffusés mais plutôt les fins auxquelles les gens utilisent ces renseignements. L'un des participants ayant contribué au présent répertoire a mentionné que pour réussir, nous devons amener plus d'intervenants concernés (communautés confessionnelles, etc.) à réagir aux situations de violence familiale et sensibiliser davantage les fournisseurs de meilleures pratiques. Enfin, la promotion de la coopération entre toutes les parties intéressées serait aussi un gage de réussite.

## Section 5 – Principales approches et mesures proposées

La présente section vise à décrire succinctement les principales approches qu’il conviendrait d’adopter compte tenu des conclusions énoncées dans le rapport. Sont énumérées en regard de chacune de ces approches des mesures destinées à assurer la communication efficace d’information sur le droit en matière de violence familiale aux gens vivant en milieu rural.

Approche	Mesures proposées
Créer des partenariats ruraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir de bons rapports avec des fournisseurs de services</li> <li>- Identifier les principaux intervenants ruraux engagés dans la prévention de la violence familiale</li> <li>- Ne pas imposer de projet à une collectivité rurale</li> <li>- Solliciter l’aide de fournisseurs de services de première ligne établis en milieu rural aux fins de l’élaboration de produits et d’initiatives</li> <li>- Consulter des organismes ruraux au sujet de la pertinence de l’information</li> <li>- Trouver des endroits appropriés pour afficher le matériel dans des régions rurales</li> <li>- Intégrer le thème de la violence familiale aux événements communautaires organisés dans des régions rurales</li> </ul>
Promouvoir l’accès direct à l’information sur le droit en matière de violence familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver des façons d’acheminer l’information directement aux gens qui sont victimes de comportements violents</li> </ul>
Favoriser le maintien des initiatives en matière de prévention de la violence familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les fournisseurs de services établis en milieu rural et entretenir des liens avec eux</li> <li>- Aider les collectivités à obtenir des ressources qui leur seront utiles</li> </ul>
Se montrer sensible au contexte rural (facteurs sociaux et culturels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des exemples de situations applicables au contexte rural ou agricole dans les produits traitant de la violence familiale</li> <li>- Connaître la culture de sa collectivité rurale</li> <li>- Reconnaître le fait que les problèmes concernant la sécurité personnelle sont différents dans les régions rurales</li> <li>- Placer l’information concernant la prévention de la violence familiale dans un contexte rural</li> </ul>

<b>Approche</b>	<b>Mesures proposées</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir de l'information sur les conséquences de la violence familiale pour les enfants</li> </ul>
<p>Connaître et traiter les problèmes auxquels font face les ruraux dans votre région</p>	<p>S'assurer de traiter de problèmes tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'isolement et le manque de moyens de transport</li> <li>- la pauvreté (admission gratuite, soins de jour, collations nutritives, jumelage de services)</li> <li>- faibles niveaux d'alphabétisation et d'éducation (messages brefs et en langage clair invitant les gens à recourir aux services d'assistance)</li> <li>- manque d'espace privé (trouver des endroits sécuritaires pour entreposer du matériel)</li> </ul>
<p>Faire les rapprochements pertinents entre l'information sur le droit en matière de violence familiale et les problèmes à régler</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître le fait que l'information concernant la prévention de la violence familiale est importante pour les femmes qui sortent d'une relation violente</li> <li>- Créer des trousseaux contenant de l'information abondante sur les recours en cour criminelle et autres et les services sociaux</li> </ul>
<p>Évaluer la pertinence des moyens utilisés pour diffuser l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le matériel est offert sous forme d'imprimés, cela permettra peut-être aux gens d'y accéder de façon plus sécuritaire et aussi plus facilement</li> <li>- Les lignes sans frais peuvent contribuer à fournir aux victimes des moyens sécuritaires et efficaces de trouver de l'aide</li> <li>- Internet et les nouvelles technologies peuvent aussi être des sources d'information, particulièrement lorsqu'on y accède depuis des endroits sécuritaires où les femmes peuvent utiliser des ordinateurs</li> <li>- Les séances de formation à l'intention des formateurs sont importantes pour la promotion de nouvelles pratiques en matière de prévention de la violence familiale</li> </ul>
<p>Étudier la possibilité d'adapter l'information à un auditoire rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser l'information concernant les personnes-ressources de l'endroit</li> <li>- Simplifier l'information</li> <li>- Définir les comportements violents</li> <li>- Utiliser des images et des tableaux</li> </ul>
<p>La coordination des services : la meilleure façon de</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les approches en matière de développement</li> </ul>

<b>Approche</b>	<b>Mesures proposées</b>
communiquer l'information	communautaire favorisent l'ébauche de solutions sociales durables
Élaborer des indicateurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir ce que l'on veut faire et établir des objectifs</li> <li>- Reconnaître le fait que l'information qualitative est importante elle aussi</li> <li>- Surveiller la croissance du nombre de demandes de communication d'information dans le cadre d'événements ruraux</li> <li>- Se tenir à l'affût de divers indicateurs de réussite (recruter davantage d'intervenants compétents qui s'occuperont du problème de la violence familiale, sensibiliser davantage les fournisseurs de services aux meilleures pratiques, promouvoir une coopération accrue entre toutes les parties intéressées, etc.).</li> </ul>
Partager les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la tenue d'un événement afin d'explorer plus à fond les meilleures pratiques décrites dans le présent répertoire et de trouver des façons d'améliorer et de soutenir ces initiatives et de favoriser leur transférabilité</li> </ul>

## **Annexe A – Outils de collecte de données : lettre d’accompagnement et questionnaire**

Chers collègues,

### **OBJET : ÉTABLISSEMENT D’UN RÉPERTOIRE VISANT À FAVORISER LA COMMUNICATION DE L’INFORMATION SUR LE DROIT EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE AUX GENS VIVANT EN MILIEU RURAL**

Le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale est en train d’établir un répertoire national pour le compte de du ministère de la Justice du Canada, dans lequel seront décrites les initiatives prises par des organismes d’éducation juridique, des services de prévention de la violence familiale et d’autres organismes publics en vue de mettre l’information appropriée concernant la violence familiale à la disposition des gens vivant en milieu rural.

Comme vous le savez, la plupart des provinces et des territoires du Canada ont une importante population rurale. Or, la vie dans une collectivité rurale comporte des obstacles à l’information de façon générale et cette situation affecte encore plus les victimes d’actes de violence familiale. Ces obstacles des plus divers comprennent l’emplacement géographique et l’isolement, les problèmes entraînés par la méconnaissance de la langue de la majorité ou par l’analphabétisme, les usages de la collectivité (taire les cas d’abus, par exemple), les mythes et les fausses conceptions au sujet des droits des victimes, les lacunes de l’infrastructure de diffusion de l’information, etc. Comment transmet-on de l’information à des gens qui sont victimes d’abus et de comportements violents dans un contexte rural? De quels types de renseignements ces gens ont-ils besoin? Comment peut-on établir si la stratégie employée a bien fonctionné?

Nous voulons explorer ces questions avec vous afin de préparer un répertoire de « meilleures » pratiques et de pratiques « prometteuses ». La liste des dépliants et des documents pertinents déjà disponibles n’est pas particulièrement utile en soi. Ce que nous devrions plutôt partager entre nous, ce sont les approches uniques et efficaces que nous avons trouvées pour influencer le cours de la vie des gens qui habitent dans des régions rurales. Le Ministère de la Justice du Canada s’est engagé à traduire le rapport final (c’est-à-dire le répertoire) et à le mettre à la disposition de tous pour servir d’outil d’intervention dans le futur.

Nous vous prions de nous aider à établir un répertoire qui sera le plus exhaustif possible. Nous avons besoin de connaître les stratégies et méthodes fructueuses que vous avez utilisées pour accomplir ce travail exigeant. C’est pourquoi nous vous demandons de compléter le questionnaire ci-joint et de le télécopier ensuite au Centre de recherche au (506) 453-4788. Étant donné que les échéances liées à ce projet sont courtes, nous vous saurions gré de nous retourner le questionnaire d’ici le 15 février 2002.

Après avoir analysé vos réponses, un représentant du Centre communiquera avec bon nombre d'entre vous afin de prendre des arrangements pour une entrevue. Je vous remercie à l'avance de votre coopération et de vos commentaires.

Veillez accepter, chers collègues, mes meilleures salutations.

**Deborah Doherty, Ph.D.**

Consultante, Recherche communautaire et Projets spéciaux

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

678, rue Windsor

C.P. 4400

Frédéricton (N.-B.) E3B 5A3

Tél. : (506) 452-6367; téléc. : (506) 453-4788; courriel : [doherty@unb.ca](mailto:doherty@unb.ca) ou [fvrc@unb.ca](mailto:fvrc@unb.ca)

# METTRE L'INFORMATION SUR LE DROIT EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE À LA DISPOSITION DES GENS VIVANT EN MILIEU RURAL

## QUESTIONNAIRE

Veillez prendre quelques minutes pour répondre aux questions ci-dessous. Nous ne vous demandons pas de réponses très détaillées à ce stade. Nous espérons que l'information générale que vous nous fournirez nous aidera à identifier des stratégies et des approches prometteuses qui permettront aux gens *vivant en milieu rural* et qui sont victimes d'actes de violence familiale d'accéder à l'information sur le droit applicable à ce problème ainsi qu'aux autres ressources et services disponibles. Après avoir reçu les questionnaires complétés, nous communiquerons avec bon nombre d'entre vous afin de prendre des arrangements pour une entrevue qui nous permettra d'obtenir des détails au sujet de vos stratégies.

**VEUILLEZ TÉLÉCOPIER LE QUESTIONNAIRE COMPLÈTE AU (506) 453-4788,  
À L'ATTENTION DE DEBORAH DOHERTY**

1. Quelle information votre organisme offre-t-il pour aider les victimes d'actes de violence familiale et sous quelle forme se présente-t-elle? (Veillez cocher toutes les cases pertinentes)

Sujet	Formes
<input type="checkbox"/> Droit pénal	<input type="checkbox"/> Brochures et dépliants explicatifs
<input type="checkbox"/> Droit de la famille	<input type="checkbox"/> Rubans vidéo et audio
<input type="checkbox"/> Reconnaître les signes d'abus	<input type="checkbox"/> Ligne sans frais
<input type="checkbox"/> Ressources	<input type="checkbox"/> Article de journal
<input type="checkbox"/> Services (refuges, etc.)	<input type="checkbox"/> Internet
<input type="checkbox"/> Autre _____	<input type="checkbox"/> Autre _____

2. À quels genres de stratégies et de systèmes recourez-vous, le cas échéant, pour vous assurer que l'information est transmise ou rendue accessible aux gens des régions rurales en général et aux clients ruraux victimes d'actes de violence familiale en particulier?

- Partenariats avec des fournisseurs de services établis en milieu rural
- Partenariats avec des associations agricoles ou des regroupements de femmes
- Partenariats avec des églises, des écoles ou d'autres groupes locaux
- Partenariats avec des programmes spéciaux (pouponnières, cliniques de santé, etc.)
- Jumelages pour des événements ruraux
- Surveillance de la distribution dans les régions rurales
- Envois ciblant les régions rurales
- Installation de présentoirs dans les régions rurales
- Initiatives visant à entrer en communication avec des collectivités rurales
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

3. Vous arrive-t-il de modifier l'information transmise (numéros de personnes-ressources, versions adaptées, etc.) afin de l'adapter davantage aux clients ruraux? Le cas échéant, quelles modifications effectuez-vous?

4. Comment vous y prenez-vous pour déterminer si vos démarches auprès de clients ruraux ont été fructueuses? Donnez des exemples d'indicateurs permettant d'établir que des clients ruraux ont accès à l'information que vous diffusez.

Votre nom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

## **Annexe B – Organismes et particuliers ayant complété le questionnaire, passé une entrevue ou participé à une consultation**

---

*BC Institute Against Family Violence*

*Penny Bain, directrice*

*#515 409, Granville, Vancouver (C.-B.) V6C 1T2*

*Tél. : (604) 669-7055      Téléc. : (604) 660-7054*

*Courriel : [pbain@bcifv.org](mailto:pbain@bcifv.org)*

---

*Paukuutit Inuit Women's Association of Canada*

*Catherine Carry, coordonnatrice des projets spéciaux*

*131, rue Bank, 3<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario)*

*Tél. : (613) 238-3977      Téléc. : (613) 238-1787*

*Courriel : [famviol@paukuutit.om.ca](mailto:famviol@paukuutit.om.ca)*

---

*Public Legal Education Program, Medicine Hat College – PLENA Member*

*Catherine Crockford, coordonnatrice*

*299 College Dr. SE, Medicine Hat (Alberta) T1A 3Y6*

*Tél. : 529-3875      Téléc. : 504-3512      Courriel : [Crockford@admin.mhc.ab.ca](mailto:Crockford@admin.mhc.ab.ca)*

---

*Public Legal Information Association of Newfoundland*

*Susan Doyle, directrice administrative*

*Bureau 101, édifice Fortis, 139, rue Water, St. John's (Terre-Neuve) A1C 1B2*

*Tél. : (709) 722-2643      Téléc. : (709) 722-0054*

*Courriel : [doyle@publiclegalinfo.com](mailto:doyle@publiclegalinfo.com) ou [info@publiclegalinfo.com](mailto:info@publiclegalinfo.com)*

---

*Calgary John Howard Society Community Justice Education Program*

*April Dort*

*919-9<sup>th</sup> Ave St, Calgary (Alberta) T2G 0S5*

*Tél. : (403) 543-7817      Téléc. : (403) 265-2458      Courriel : [aprild@johnhoward.calgary.ab.ca](mailto:aprild@johnhoward.calgary.ab.ca)*

---

*Legal Information Society of Nova Scotia*

*Maria Franks, directrice administrative*

*5523 B, rue Young, The Hydrostone Market, Halifax (N.-É.) B3K 1Z7*

*Tél. : 902-454-2198      Téléc. : 902-455-3105*

*Courriel : [lisns@attcanada.ca](mailto:lisns@attcanada.ca) ou [plens@auracom.com](mailto:plens@auracom.com)*

---

**PEI Transition House Association**

**Joanne Ings, directrice administrative**

**84, rue Fitzroy, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 1R7**

**Tél. : (902) 894-3354**

**Télec. : (902) 628-8718**

**Courriel : [tha@isn.net](mailto:tha@isn.net)**

---

**Public Legal Education Association of Saskatchewan**

**Joel Janow, codirectrice**

**300-201 21<sup>st</sup> Street East, Saskatoon (Saskatchewan) S7H 0B8**

**Tél. : (306) 653-1868, p. 227 Téléc. : (306) 653-1869**

**Courriel : [plea@plea.org](mailto:plea@plea.org) ou [j.janow@plea.org](mailto:j.janow@plea.org)**

---

**Fredericton Sexual Assault Crisis Centre**

**Lorraine Whalley, directrice administrative**

**Liz A. Lautard, coordonnatrice des projets de soutien et de sensibilisation des collectivités**

**C.P. 174, Frédéricton (N.-B.) E3B 4Y9**

**Tél. : (506) 452-6986**

**Télec. : (506) 457-2780**

**Courriel : [aware@nb.aibn.com](mailto:aware@nb.aibn.com)**

---

**Rankin Inlet Spousal Abuse Program**

**David Mablick, directeur**

**Case 429, Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0**

**Tél. : (867) 645-3785**

**Télec. : (867) 645-3785**

**Courriel : [rcounsel@arctic.ca](mailto:rcounsel@arctic.ca)**

---

**Alberta Teacher's Association, Safe and Caring Schools Project**

**Barb Maheu, gestionnaire des programmes**

**11010-142 St., Edmonton (Alberta) T5N ZR1**

**Tél. : (780) 455-6481**

**Télec. : (780) 455-6481**

**Courriel : [bmaheu@teachers.ab.ca](mailto:bmaheu@teachers.ab.ca)**

---

**Independent Living Resource Centre of Calgary**

**Crime, Violence and Abuse Prevention Program**

**Kelli Moore**

**7 – 11 Street N.E, Calgary (Alberta) T2E 4Z2**

**Tél. : 263-6880**

**Télec. : 263-6811**

**Courriel : [kelli@ircc.2b.ca](mailto:kelli@ircc.2b.ca)**

---

**Public Legal Education Network of Alberta**

**Kim Pasula, bureau administratif**

**5520 47A Ave, Red Deer (Alberta) T4N 3V6**

**Tél. : (403) 343-3712**

**Télec. : (403) 340-2890**

**Courriel : [kim@plena.org](mailto:kim@plena.org)**

---

**Community Legal Education Information Association of PEI**

**Ann Sherman, directrice administrative**

**C.P. 1207, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M8**

**Tél. : (902) 892-0853**

**Télec. : (902) 368-4096**

**Courriel : [cliapei@isn.net](mailto:cliapei@isn.net)**

---

**Legal Studies Program, University of Alberta**

**San San Sy, codirectrice**

**8303-112 St., Edmonton (Alberta) T6G 2T4**

**Tél. : (780) 492-1720**

**Télec. : (780) 492-1720**

**Courriel : [sansan.sy@ualberta.ca](mailto:sansan.sy@ualberta.ca)**

---

**Public Legal Education and Information Services of New Brunswick**

**Teena Thorne, directrice administrative intérimaire**

**C.P. 6000, Frédéricton (N.-B.) E3B 5H1**

**Tél. : (506) 453-5360**

**Télec. : (506) 457-7899**

**Courriel : [teena.thorne@gnb.ca](mailto:teena.thorne@gnb.ca)**

---

**Community Legal Education Association of Manitoba**

**Mary Troszko, directrice administrative**

**501 – 204, av. Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9**

**Tél. : (203) 943-2382 Téléc. : (204) 943-3600 Courriel : [mctroszko@communitylegal.mb.ca](mailto:mctroszko@communitylegal.mb.ca)**

---

**Nunavut Legal Aid**

**Bonnie Tulloch, directrice administrative**

**Poste restante, Gjoa Haven (Nunavut) X0E 1J0**

**Tél. : (867) 360-4603**

**Télec. : (867) 360-6112**

**Courriel : [btulloch@gov.nu.ca](mailto:btulloch@gov.nu.ca)**

---

**Action Committee Against Violence (Calgary)**

**Home Front Project, Karen Walroth**

**Code de courrier 19, C.P. 2100, station « M », Calgary (Alberta) T2P 2M5**

**Tél. : (403) 268-6755 Téléc. : (403) 268-5458 Courriel : [Karen.walroth@gov.calgary.ab.ca](mailto:Karen.walroth@gov.calgary.ab.ca)**

---

**Ontario Women's Justice Network (OWJN) and**

**Metropolitan Committee on Violence Against Women and Children (METRAC)**

**Paula Wansbrough**

**158, ch. Spadina, Toronto (Ontario) M5R 2T8**

**Tél. : (416) 392-3138**

**Télec. : (416) 392-3136**

**Courriel : [owjn@web.ca](mailto:owjn@web.ca)**

---

**Legal Education Program, Portage College**

**Kim Winger, coordonnatrice**

**Case 417 (Alberta) AB T0A 2C0**

**Tél. : (780) 623-5347 Téléc. : (780) 623-5347 Courriel : [kim.winger@portage.ab.ca](mailto:kim.winger@portage.ab.ca)**

---

**Muriel McQueen Fergusson Centre for Family violence Research**

**Deborah Doherty, consultante, Recherche communautaire et Projets spéciaux**

**C.P. 4400, 678, rue Windsor, Frédéricton (N.-B.) E3B 5A3**

**Tél. : (506) 453-3595 Téléc. : (506) 453-4788 Courriel : [doherty@unb.ca](mailto:doherty@unb.ca)**

---

**Éducaloi**

**Annick Gariépy**

**C.P. 1537, succ. « Place d'Armes », Montréal (Québec)**

**Tél. : (514) 954-3408 Téléc. : (514) 954-3493**

---

**Community Coordination for Women's Safety**

**Morgen Baldwin, coordonnatrice régionale**

**213, rue Lyon S., Prince George (C.-B.) V2M 3K9**

**Tél. : (250) 564-5337 Téléc. : (250) 564-4494 Courriel : [baldwinmt@shaw.ca](mailto:baldwinmt@shaw.ca)**

---

**Provincial Caring Partnership Committee**

**Therese Murray, coordonnatrice des liaisons**

**a/s de MMFF, C.P. 50 000, Frédéricton (N.-B.) E3B 6C2**

**Tél. : 1 (888) 673-6633 Téléc. : (506) 472-5084 Courriel : [mmff@unb.ca](mailto:mmff@unb.ca)**

---

**British Columbia Legal Services Society**

**Carol McEown, directrice**

**1500-1140, rue Pender Ouest, Vancouver, BC V6E 4G1**

**Tél. : (604) 601-6117 Téléc. : (604) 682-0965 Courriel : [Carol.McEown@LSS.BC.CA](mailto:Carol.McEown@LSS.BC.CA)**

---

**Public Legal Education Association of Canada (PLEAC)**

**Paul Gerhart, président**

**a/s de 3000, ch. College S., Lethbridge (Alberta) T1K 1L6**

**Tél. : (403) 320-3346 Téléc. : (403) 380-3450 Courriel : [p.gerhart@lethbridgecollege.ab.ca](mailto:p.gerhart@lethbridgecollege.ab.ca)**

---

**Education Wife Assault and the Community Abuse Program of Rural Ontario**

**(Aucune entrevue n'a pu être réalisée)**

**427, rue Bloor Ouest, case 7, Toronto (Ontario) M5S 1X7**

**Tél. : (416) 968-3422 Téléc. : (416) 968-2026**

---

---

*Victim Services Division, provincial Government*

*Jane Coombe*

*C.P. 4288, Victoria (C.-B.) V8W 9J7*

*Tél. : (250) 387-1554    Téléc. : (250) 356-1092    Courriel : [jane.coombe@gems8.gove.bc.ca](mailto:jane.coombe@gems8.gove.bc.ca)*

---

*Women and Children's Recovery Program*

*Judy Geggie, directrice*

*23, rue Ryan*

*Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2V7*

*Tél. : (867) 669-9122    Téléc. : (867) 669-9255    Courriel : [judygeggie@yellowknife.ywca.ca](mailto:judygeggie@yellowknife.ywca.ca)*

---

## **Annexe C – Personnel affecté au projet**

**Deborah Doherty, Ph.D.**

**Chercheure principale**

Consultante, Recherche communautaire et Projets spéciaux

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

678, rue Windsor

C.P. 4400

Frédéricton (N.-B.)

E3B 5A3

Tél. : (506) 452-6367

Télec. : (506) 453-4788

Courriel : [doherty@unb.ca](mailto:doherty@unb.ca) ou [fvrc@unb.ca](mailto:fvrc@unb.ca)

**Willa Stevenson**

**Assistante à la recherche/Intervieweuse**

**Mark Garrett**

**Étudiant en droit à l'UNB - Intervieweur**

## Annexe D - Bibliographie

Alderson-Gill & Associates Consulting Inc., *Documents sur la violence familiale dans le contexte de la vulgarisation et de l'information juridiques : rapport sur l'évaluation des besoins, synthèse des résultats* (Ottawa: Ministère de la Justice du Canada, mars 2000), p. 1.

Biesenthal, L., L. Sproule, M. Nelder, S. Golton, D. Mann, D. Podovinnikoff, I. Roosendaal, S. Warman et D. Lunn. *Étude sur la violence envers les femmes en milieu rural ontarien (ORWAS) - Rapport final*. Ottawa: Ministère de la Justice du Canada, 2000.

Canadian Farm Women's Network. *Family Violence in Rural, Farm and Remote Canada*. Unpublished Report. Fredericton, 1995.

Chalmers, L. and Smith, P. "Wife Battering: Psychological, Social and Physical Isolation and Counteracting Strategies." In A.T. McLaren, ed. *Gender and Society*. Toronto: Copp Clark, 1998.

Eprecht, N. "The Ontario Rural Woman Abuse Study (ORWAS)". Paper presented at the Domestic Violence in Special Populations 1<sup>st</sup> Session of the 7<sup>th</sup> International Family Violence Research Conference, University of New Hampshire, Portsmouth, New Hampshire, July 2001.

Family Violence on the Farm and in Rural Communities Research Team. *Barriers to the Use of Support Services by Family Violence Victims in Northumberland County*. Report submitted to the New Brunswick Department of the Solicitor General. Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, Fredericton, 1997.

Gagne, P. "Appalachian Women: Violence and Social Control". *Journal of Contemporary Ethnography*. Vol 20. pp. 387-415, 1992.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Un monde meilleur pour les femmes : réponse du gouvernement au groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes*, Fredericton (Nouveau-Brunswick), décembre 2001.

Hornosty, J and Doherty, D. "Responding to Wife Abuse in Farm and Rural Communities: Searching for Solutions that Work." SIPP Policy Paper 10, presented to Rural Canada: Moving Forward or Left Behind, Saskatchewan Institute of Public Policy, Regina, Saskatchewan. 2001. Available from the World Wide Web: (<http://www.uregina.ca/sipp/publications.htm>)

Hornosty, J and Doherty, D. "Barriers Women Face in Leaving Abusive Relationships in Farm and Rural communities: The Importance of Understanding the Social and Cultural Context of Abuse," Paper Presented at: 7<sup>th</sup> International Family Violence Research Conference Portsmouth, New Hampshire, July 2001.

Jiwani, Y. *Rural Women and Violence: A Study of Two Communities in British Columbia: Unedited Technical Report*. Ottawa: Department of Justice, 1998.

Justice Canada, *From Isolation to Integration: Public Legal Education and Information Needs in Response to Family Violence in Rural Areas of Canada*, November 2001

Martz, D., and Sarauer, D. *Domestic Violence and the Experiences of Rural Women in East Central Saskatchewan* [online]. Muenster: Centre for Rural Studies and Enrichment, 2000 [cited 05 November 2001]. Available from World Wide Web:  
([http://www.hotpeachpages.org/paths/rural\\_dv\\_eastsask.html](http://www.hotpeachpages.org/paths/rural_dv_eastsask.html))

Websdale, N. *Rural Women and the Justice System: an Ethnography*. Thousand Oaks, California, 1998.

Scott, Wendy, and Caroline VanDine. *"Family Violence" in Rural, Farm and Remote Canada*. Canadian Farm Women's Network, 1995.

Statistique Canada. *Recensement 1996*. Ottawa: Statistique Canada, 1996.